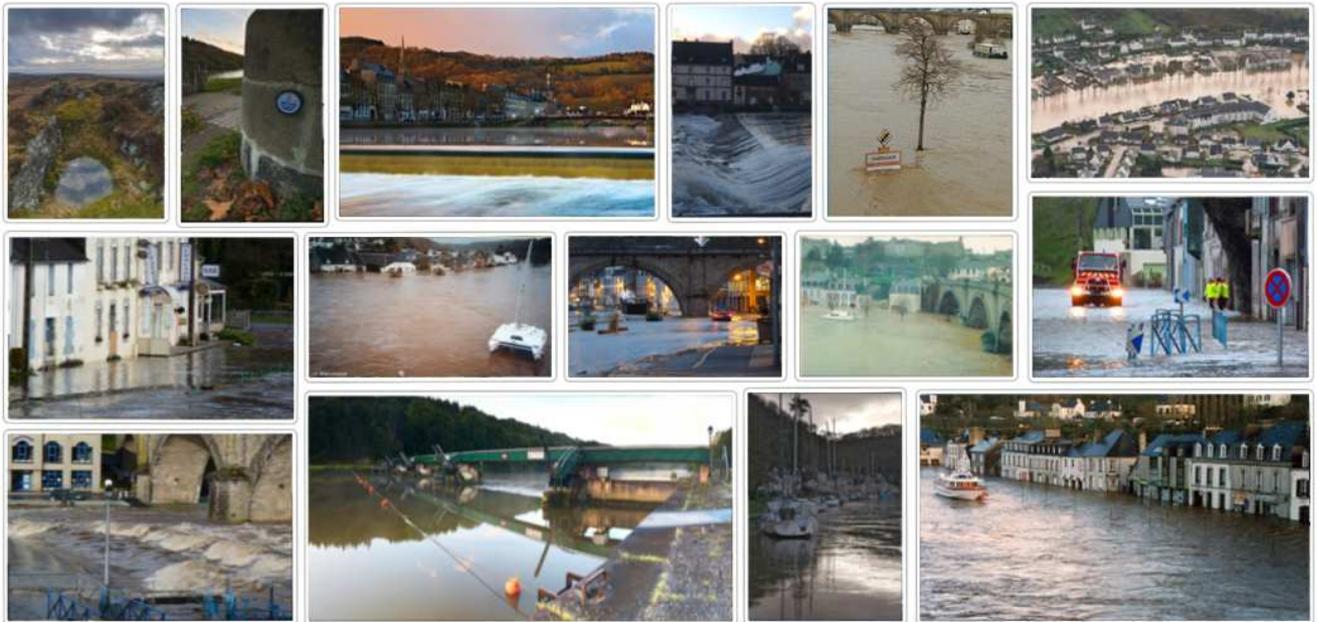




Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Aulne



Programme d'Actions



Fiche action n° 0
Mise en œuvre du PAPI Aulne

Objectif

Mettre en œuvre les actions du PAPI Aulne.

Description de l'action

Le PAPI sera piloté par un chargé de mission à temps plein, sous maîtrise d'ouvrage EPAGA.
Le chargé de mission « prévention des inondations » assurera l'animation et la mise en œuvre du PAPI sur les 6 ans du programme.

L'action concerne la période couvrant les 6 années du PAPI, soit de janvier 2017 à décembre 2022.

La répartition estimée du temps du chargé de mission est la suivante, axe par axe sur les 6 ans :

- ✓ Axe 1 : 20% ;
- ✓ Axe 2 : 10% ;
- ✓ Axe 3 : 5% ;
- ✓ Axe 4 : 3% ;
- ✓ Axe 5 : 25% ;
- ✓ Axe 6 : 35% ;
- ✓ Axe 7 : 2 %.

L'organisation de la concertation pour l'ensemble des actions du programme fera intégralement partie de cette action.

La priorité sera donnée à la concertation portant sur les trois retenues sèches, puisque cette action s'étendra sur les 6 ans du PAPI et associera un grand nombre d'acteurs locaux et de partenaires financiers.

Territoire concerné

Bassin versant de l'Aulne selon le périmètre du SAGE.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA.

Modalités de pilotage et de suivi : Comité syndical de l'EPAGA, CLE.

Echéancier prévisionnel

De janvier 2017 à décembre 2022.

Plan de financement

Coût : 420 000 € TTC.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ TTC)	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000

Financeurs :

- ✓ *Etat (Bop 181) : 34,28 %*
- ✓ *Conseil départemental du Finistère : 30 %*
- ✓ *EPAGA : 20 %*
- ✓ *Conseil régional de Bretagne : 15,72 %*

Indicateurs de suivi/réussite

Niveau de réalisation des actions programmées.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-1

Mise en place de repères de crues

Objectif

Entretenir la mémoire du risque inondation et l'information préventive sur le risque.

Description de l'action

Là où le support le permet, pour chaque commune, un repère sera accompagné d'une échelle limnimétrique qui renforcera son rôle de témoin. Ainsi les riverains et les promeneurs pourront se faire une idée des hauteurs d'eau atteintes lors des crues passées et reconnaitront ce type d'échelles sur les autres secteurs du bassin versant, qu'elles soient liées ou non à un repère de crue.

Au moins une échelle limnimétrique (environ 1,50 m de haut) et ses deux repères (crues de décembre 2000 et janvier 1995) seront accompagnés, par commune, d'un panneau d'explications sur les inondations historiques du secteur.

Compte-tenu du nombre de repères et du linéaire de berges, 3 panneaux d'informations sont prévus sur Châteaulin : un en amont du seuil rive droite (proximité mairie), un en aval du seuil rive gauche (proximité du viaduc) et un dernier en aval rive droite le long du chemin de halage.

Le dossier technique accompagnant chaque repère de crue comprendra :

- ✓ *une fiche de synthèse indiquant les caractéristiques du repère et de son implantation, des crues de références ayant permis son calage ;*
- ✓ *une ou plusieurs photographies du repère dans son environnement ;*
- ✓ *un tirage A4 du panneau explicatif.*

Chaque dossier sera soumis pour approbation technique (localisation des repères, hauteurs affichées) à la DREAL Loire-Bretagne et son service de prévision des crues (SPC Vilaine et Côtières bretons).

La coopération avec la commune fera l'objet d'une convention. En cas de pose sur un bâtiment privé, l'accord du propriétaire sera préalablement sollicité.

Les repères de crues correspondront le plus souvent aux deux plus fortes crues connues sur l'aval du bassin : janvier 1995 et décembre 2000.

Les repères déjà posés sont au nombre de 9 sur Châteaulin et 8 à Port-Launay. Tous indiquent les hauteurs maximales atteintes lors de la crue du 13 décembre 2000.

Quant à l'entretien des repères, il sera effectué par la commune, après un diagnostic de leur état. Cette notion d'entretien recouvre également, si besoin pour garantir sa pérennité, le déplacement du repère sur un nouveau support.

Territoire concerné

Les communes à risques concernées sont :

- ✓ Châteauneuf-du-Faou : 1 échelle + 4 repères (quai Pont-du-Roy) ;
- ✓ Gouézec (Pont-Coblant) : 1 échelle + 4 repères (Penn-ar-Pont Zoz) ;
- ✓ Pleyben (Pont-Coblant) : 1 échelle + 4 repères (quai Pont-Coblant) ;
- ✓ Saint-Coulitz : 1 échelle + 4 repères ;
- ✓ Châteaulin : 3 échelles + 9 repères ;
- ✓ Port-Launay : 1 échelle + 2 repères ;
- ✓ Le Faou : 1 échelle + 4 repères ;
- ✓ Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h : 1 échelle + 5 repères.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA, par délégation de maîtrise d'ouvrage par chaque commune.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA, services techniques des mairies concernées.

Opérations de communication : le dossier technique de chaque repère sera adressé à la mairie de la commune concernée et à la DREAL Bretagne (Service Prévention des Risques naturels et Service de Prévision des Crues Vilaine et côtiers bretons).

Echéancier prévisionnel

2017 - 2022 : Pose de l'ensemble des repères, des échelles et des panneaux d'information.

2017 - 2022 : Mise à jour des repères si de nouvelles crues importantes surviennent.

Plan de financement

Les communes prendront à leur charge la réalisation des panneaux explicatifs (coûts de fabrication et de pose). L'EPAGA réalisera en régie la conception des panneaux.

Les communes financeront la fourniture et la pose des échelles, des repères et des éventuels supports nécessaires.

Coût : 11 100 € HT (13 320 € TTC).

Commune	Repères (1995 et 2000)	Echelle limnimétrique	Panneau explicatif
Châteauneuf-du-Faou	4	1	1
Gouézec	4	1	1
Pleyben	4	1	1
Saint-Coulitz	4	1	1
Châteaulin	9	3	3
Port-Launay	2	1	1
Pont-de-Buis	4	1	1
Le Faou	5	1	1
Total	36	10	10
Coût unitaire (€ TTC) (fourniture et pose)	100	150	600
Coût total + 20 % imprévus (€ TTC)	3 600	1 500	6 000
	13 320		

Financeurs :

- ✓ *Etat : 50 %*
- ✓ *Conseil départemental du Finistère : 30 %*
- ✓ *Communes : 20 %*

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ HT)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	1 100

Indicateurs de suivi/réussite

Nombre de repères posés ou améliorés en décembre 2022.
36 repères, soit 100 % de l'objectif.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-2

Assistance à la réalisation des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Objectif

Assister les communes pour la réalisation ou la révision des DICRIM.
Communiquer auprès des riverains et professionnels sur l'existence des DICRIM.

Description de l'action

La réalisation du DICRIM, ou « Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs », a pour but d'informer les habitants des communes sur les risques naturels et technologiques les concernant.

Les éléments suivants devront figurer dans le DICRIM :

- ✓ *mesures de prévention ;*
- ✓ *mesures de protection et de sauvegarde mises en œuvre ;*
- ✓ *moyens d'alerte en cas de survenance d'un aléa ;*
- ✓ *consignes de sécurité individuelles.*

L'EPAGA aidera chaque commune à la réalisation de son DICRIM et l'incitera à informer la population de l'existence de celui-ci.

Chaque nouvelle crue sera susceptible, suivant son intensité et les retours d'expériences de la gestion de crise, de déclencher la révision de chaque DICRIM.

Territoire concerné

Les communes à risques concernées, soit celles dont le risque d'inondation par débordement de rivières (liste du DDRM du Finistère), sont :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Saint-Goazec ;*
- ✓ *Gouézec (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Saint-Coulitz ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay ;*
- ✓ *Le Faou ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h.*

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA, par délégation de maîtrise d'ouvrage de chaque commune.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA, services techniques des mairies concernées.

Opérations de communication : diffusion des DICRIM par les communes, réunions d'informations.

Echéancier prévisionnel

2017-2022 : Aide à la réalisation et à la révision des DICRIM.

2 DICRIM seront réalisés par an sur la période 2018-2020.

Le DICRIM de Châteaulin sera révisé en priorité en 2017.

Plan de financement

Assistance de l'EPAGA à la réalisation et à la révision des DICRIM effectuées par les communes.

Coût (édition, diffusion, organisation de la concertation) : 11 250 € HT (13 500 € TTC).

Ce coût correspond à 1 250 € HT par commune pour la réalisation et l'édition des documents, l'organisation des réunions d'informations.

Financeurs :

- ✓ Etat : 50 %
- ✓ Conseil départemental du Finistère : 30 %
- ✓ Communes : 20 %

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ HT)	1 250	2 500	2 500	2 500	1 250	1 250

Indicateurs de suivi/réussite

Taux de réalisation et de diffusion des DICRIM.

100 % à l'horizon 2022.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-3

Démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité

Objectif

Sensibiliser les habitants et les professionnels riverains de l'Aulne sur le risque inondation.
Favoriser le développement de projets de réduction de la vulnérabilité et leur concrétisation.

Description de l'action

Cette action consiste en l'utilisation d'un démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés au risque inondation.

En lien direct avec les actions de l'axe 5, elle vise à inciter les particuliers et les professionnels à engager une démarche volontaire de réduction de la vulnérabilité de leurs bâtiments.

La réalisation des outils de communication (dont le démonstrateur) est prise en charge par le SMEIL (Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta) dans le cadre de son PAPI.

Cette action concerne uniquement les prestations relatives au transport et au stockage du démonstrateur. L'animation autour du démonstrateur sera assurée par l'EPAGA.

Le démonstrateur reposera sur les éléments suivants :

- ✓ *une maquette d'un habitat résilient et présentant les principaux aménagements de réduction de la vulnérabilité ;*
- ✓ *des exemplaires des solutions techniques et matériaux pouvant être mis en œuvre (batardeaux, clapets anti-retours, cloisons hydrofuges, enduits extérieurs d'étanchéification du bâti, huisseries intérieures et extérieures en matériaux résilients, dispositifs électriques adaptés, matériel de rehausse du mobilier, etc.), facilement manipulables par les visiteurs et pouvant être comparés à des matériaux classiques avant et après une inondation ;*
- ✓ *une démonstration de la résistance et de l'efficacité de ces matériaux dans la mesure du possible (tests, comparaison avec des matériaux classiques après inondation...);*
- ✓ *des panneaux explicatifs sur les différentes techniques de réduction de la vulnérabilité, la comparaison entre leur efficacité et leur coût, des comparaisons entre le coût d'une inondation sur un logement ou une entreprise non résiliente et résiliente ;*
- ✓ *un document unique rassemblant l'ensemble des informations nécessaires au lancement d'un projet de réduction de la vulnérabilité, incluant les contacts nécessaires, une liste indicative des principaux fournisseurs de ces matériaux et des artisans locaux à même de procéder à leur installation et les modalités de financement/subventions.*

Le démonstrateur sera utilisé en partenariat avec le SMEIL, qui en portera la maîtrise d'ouvrage.

Il est prévu d'utiliser le démonstrateur sur 1 commune différente pendant les 4 premières années du PAPI : dans l'ordre Châteaulin, Le Faou, Port-Launay, Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h. Il sera redéployé sur Châteaulin et Le Faou en 2021 et 2022.

Le démonstrateur et l'exposition associée seront déployés pendant 2 mois sur chaque commune, soit une durée cumulée d'une année sur les 6 ans du PAPI.

Il pourra également être proposé à d'autres communes du bassin si certaines se montrent intéressées, selon sa disponibilité (utilisation SMEIL et autres EPTB du Finistère).

L'animation sera assurée en régie par l'animateur du PAPI qui y consacrera au maximum une demi-journée par semaine.

Territoire concerné

Les communes à risques concernées et susceptibles de drainer des habitants et des professionnels vers l'exposition et le démonstrateur sont principalement :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Gouézec (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Saint-Coulitz ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay ;*
- ✓ *Le Faou ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h.*

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA (transport et animation).

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : diffusion dans la presse des dates des expositions et de leur contenu.

Echéancier prévisionnel

Calendrier prévisionnel lié à celui estimé par le SMEIL.

2ème semestre 2017 → 2022 : Installation du démonstrateur sur différents lieux d'accueil du bassin versant. Animation pour la réalisation des diagnostics et l'accompagnement des travaux.

Plan de financement

Coût : 15 000 € TTC.

Réalisation : 0 € TTC (maîtrise d'ouvrage 100 % SMEIL).

Transport, locations de salles et impression documents: 15 000 € TTC.

Financeurs :

- ✓ *Etat : 50 %*
- ✓ *Conseil départemental du Finistère : 30 %*
- ✓ *EPAGA : 20 %*

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ TTC)	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500

Indicateurs de suivi/réussite

Nombre de communes soumises au risque ayant accueilli cet outil sur le bassin versant. : 4.

Nombre de visites global sur 2017-2022 : 1 000.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-4

Formations au risque inondation – Partenariat IFFO-RME

Objectif

Renforcer la prévention du risque auprès de la population et former un « référent inondation » sur le bassin.

Description de l'action

Une prévention du risque efficace et pérenne passe impérativement par sa connaissance et sa compréhension. Les élus, personnels techniques des collectivités et les enseignants en milieu scolaire sont les relais appropriés pour expliquer l'aléa inondation et le risque qui en découle.

L'EPAGA travaillera en collaboration avec l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME), réseau de formateurs créé par le Ministère en charge du Développement Durable en 1997.

Cet institut a pour but de développer et d'animer des actions d'information et de formation aux risques majeurs auprès des membres de l'Education Nationale, des professionnels des risques et des jeunes. Il dispose d'un panel d'outils pédagogiques ciblant les dispositifs de gestion de crise et de prévention du risque.

L'IFFO-RME aidera l'EPAGA à mettre en œuvre les actions suivantes :

- ✓ 1 : accompagner le chargé de mission EPAGA dans son action en direction des élus pour la mise en place de l'information préventive des populations ;
- ✓ 2 : former les personnels techniques des collectivités et des enseignants du 1^{er} degré à l'ensemble des composantes du risque inondation (aléa, enjeux et vulnérabilité, communication, supports pédagogiques) ;
- ✓ 3 : former un ou plusieurs formateurs destinés à intégrer ensuite le réseau Risques Majeurs éducation, via des formations initiales conçues pour apporter en 5 jours les bases nécessaires à la connaissance des aspects culturels et opérationnels spécifiques aux risques majeurs en général ;
- ✓ 4 : prospecter sur les besoins en d'autres formations sur différents thèmes et pour des publics spécifiques, notamment en direction des personnels de l'enseignement agricole (identification des contacts en 2018-2019) et l'enseignement privé sous contrat.

Le fait qu'une structure spécialisée dans la pédagogie du risque majeur apporte son expérience à la réalisation de ces actions devrait renforcer leur efficacité, leur portée.

Territoire concerné

Le bassin versant de l'Aulne.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA.

Partenaire : IFFO-RME.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : diffusion dans la presse, création d'outils pédagogiques.

Echéancier prévisionnel

Réalisation des formations et des assistances à maîtrise d'ouvrage sur la période 2017-2022.

Plan de financement

L'animation de cette action est comprise dans le temps de l'animateur PAPI.

Une convention pluriannuelle d'objectifs de formation sera passée entre l'IFFO-RME et l'EPAGA, actualisée si nécessaire durant le PAPI.

Coût : 20 000 € TTC.

Financeurs :

- ✓ *Etat* : 50 %
- ✓ *Conseil départemental du Finistère* : 30 %
- ✓ *EPAGA* : 20 %

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ TTC)	2 500	2 500	5 000	5 000	2 500	2 500

Indicateurs de suivi/réussite

Participation de plusieurs acteurs du risque inondation du bassin à deux sessions de formations initiales proposées par l'IFFO-RME d'ici à fin 2020.

Au moins un nouveau formateur IFFO-RME issu du bassin de l'Aulne ayant rejoint le réseau des formateurs fin 2022.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-5

Document d'information sur la prévention

Objectif

Entretenir et améliorer le volet « gestion de crise » de la culture du risque du riverain de l'Aulne.

Description de l'action

La prévention du risque inondation inclut l'acquisition des réflexes et des comportements adaptés à la crise, le meilleur moyen de lutter contre les crues étant d'y être préparé en avance.

L'objectif est de fournir aux riverains de l'Aulne un support didactique présentant les bons réflexes avant, pendant et après l'inondation.

Le document prendra la forme d'une plaquette recensant les principaux conseils de prévention à destination des résidents en zone inondable et de toute personne vivant à proximité de l'Aulne.

Le document sera divisé en 5 parties distinctes :

- ✓ *les recommandations générales et quelques repères sur la prévention du risque inondation ;*
- ✓ *la préparation à l'inondation ;*
- ✓ *les comportements adaptés pendant la crue ;*
- ✓ *les conseils en phase post-crue ;*
- ✓ *les liens indispensables pour s'informer (vigie-crue, géobretagne, inforisk, portail interministériel de prévention des risques majeurs, etc.).*

La plaquette sera distribuée aux personnes résidant en zone inondable. D'autres exemplaires seront disponibles dans les mairies des communes citées ci-après.

Le format devra être pratique à manipuler, par exemple un format A5 en dépliant trois parties (6 pages recto-verso).

La quantité prévue est de 1 500 exemplaires.

Territoire concerné

Les communes à risques concernées sont principalement :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Gouézec (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Saint-Coulitz ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay ;*
- ✓ *Le Faou ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h.*

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : diffusion dans la presse, téléchargement sur le site de l'EPAGA, plaquette distribuée aux résidents en zone inondable et disponible dans les mairies.

Echéancier prévisionnel

La plaquette devra être distribuée aux résidents en zone inondable en octobre 2017, avant l'hiver 2017-2018, période hivernale propice aux crues.

Plan de financement

Coût : 2 500 € TTC (coûts d'impression).

Financeurs :

- ✓ *Etat* : 50%
- ✓ *Conseil départemental du Finistère* : 30 %
- ✓ *EPAGA* : 20 %

Année	2017
Montant (€ TTC)	2 500

Indicateurs de suivi/réussite

Nombre d'exemplaires de la plaquette distribués aux résidents en zone inondable en octobre 2017. 750 exemplaires, 100 % du nombre de foyers en zone inondable (y compris les communes du Faou et Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h).

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-6

Plans Familiaux de Mise en Sécurité (PFMS)

Objectif

Diminuer la vulnérabilité aux inondations des personnes et familles résidant dans les habitations isolées.

Description de l'action

L'EPAGA prendra contact avec les familles ou personnes isolées résidant dans les secteurs susceptibles d'être coupés des voies de communication lors des fortes crues : maisons éclésières, hameaux en lit majeur isolés par des bras secondaires de l'Aulne remis en eau.

L'EPAGA aidera les familles volontaires à constituer leur propre PFMS en tenant compte des caractéristiques de leur habitation, de la topographie du secteur, des objets considérés comme devant être préservés de l'eau, de l'éloignement de l'habitation par rapport aux voies de communication hors d'eau, de l'identification et de l'aménagement des zones hors d'eau.

Les personnes et familles prioritaires seront celles résidant dans les hameaux isolés à proximité du canal et dans les maisons éclésières.

Cette action se fera en étroite concertation avec le maire de chaque commune. Le chargé de mission PAPI sera accompagné du maire ou d'un représentant de la commune pour prendre contact avec les habitants. Une réunion générale pourra également avoir lieu afin d'exposer la démarche.

Le PFMS devra répondre aux interrogations telles que le temps de mise hors d'eau du mobilier à protéger, l'évacuation volontaire ou non, la décision de rester dans la zone refuge, la prise en compte des produits dangereux et/ou polluants, etc.

Sur la base du guide intitulé « Je me protège en famille » réalisé par le l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) en 2010, le PFMS sera matérialisé sous la forme d'un document présentant les actions de prévention des inondations à mettre en place, selon 4 temps forts de la gestion de l'évènement :

- ✓ *attention ;*
- ✓ *préparation ;*
- ✓ *évacuation ;*
- ✓ *retour au logement.*

Le document devra être synthétique, didactique et comporter des fiches spécifiques à chaque étape de la gestion de crise afin que les habitants puissent retrouver facilement les conseils nécessaires selon la période de l'inondation. Chaque foyer devra avoir accès aux informations concernant les points suivants :

- ✓ *risques auxquels le foyer est exposé ;*
- ✓ *moyens d'alerte de crue et d'un danger ;*
- ✓ *consignes de sécurité à respecter et expliquées;*
- ✓ *refuges potentiels et lieux de mise à l'abri identifiés par les autorités.*

Une aide pourra également être apportée sur les points précis suivants :

- ✓ *garantie « dommages » de l'assurance multirisque habitation ;*
- ✓ *assurance automobile ;*
- ✓ *explication sur la responsabilité civile lors d'une inondation ;*
- ✓ *points à vérifier avec l'assureur, notamment l'étendue de la couverture du patrimoine mobilier et la déclaration à jour du patrimoine ;*

- ✓ *explications sur les notions de base relatives aux crues, zones inondables et inondées, acteurs du risque (maire, sécurité civile, SPC, etc.) ;*
- ✓ *connaissances des documents réglementaires en lien avec le risque inondation (PCS, PPRI, etc.).*

Cette action est en lien direct avec l'action I-5.

Elle dépendra en grande partie du niveau d'engagement de chaque famille/personne.

Territoire concerné

Les communes à risques concernées sont principalement :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou, sur les hameaux en priorité, dont Boudrac'h, Kernaetred, Kersalig ;*
- ✓ *Gouézec (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Saint-Coulitz ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay.*

D'autres communes concernées par le risque inondation pourront faire l'objet de cette action.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : articles de presse, site internet de l'EPAGA.

Echéancier prévisionnel

Réalisation des PFMS sur les 6 ans du PAPI, en fonction de l'avancée de la concertation et des demandes des riverains.

Lien avec l'action I-3 « Démonstrateur de réduction de la vulnérabilité » pour la diffusion du PFMS.

Plan de financement

Action comprise dans l'animation PAPI : conception de chaque PFMS, communication.

Coût : 5 000 € TTC (impression sur papier résistant et format pratique tel un dépliant en format A5 par exemple).

Financeurs :

- ✓ *Conseil départemental du Finistère : 30 %*
- ✓ *EPAGA : 70 %*

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ TTC)	500	1 000	1 000	1 000	1 000	500

Indicateurs de suivi/réussite

Réalisation fin 2021 des PFMS des familles et personnes volontaires et habitant dans les maisons éclusières et des hameaux isolés (ex : Châteauneuf-du-Faou).

20 PFMS réalisés, soit environ 70 % des habitations considérées comme isolées.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-7

Plans d'Organisation de Mise en Sûreté (POMS) et Plans de Continuité d'Activité et de services (PCA) – Entreprises et ERP

Objectif

Permettre aux entreprises et aux ERP situés en zone inondable de faire face aux prochaines crues dans les meilleures circonstances possibles et accélérer le retour à la normale de leur activité.

Description de l'action

Le Code du Travail impose aux entreprises et aux ERP d'effectuer une évaluation des risques (document unique), de garantir la sécurité des travailleurs et d'effectuer des formations sur les risques et la conduite à tenir (Articles L4121-1 et 3 du code du travail).

L'EPAGA accompagnera la réalisation des POMS pour ERP et PCA pour les entreprises.

Le POMS devra permettre d'être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'une crue majeure en :

- ✓ *assurant la sécurité du personnel en attendant l'arrivée des secours extérieurs ;*
- ✓ *appliquant les directives des autorités.*

La lecture du POMS doit fournir les informations relatives aux risques, à l'alerte crue, à la circulation de l'information et de l'alarme, aux zones refuges, à la sécurisation des outils de travail.

Cette action portera également sur l'aide aux entreprises et établissements recevant du public pour la réalisation d'un plan de continuité d'activité (PCA), afin de permettre un fonctionnement, même dégradé, en temps de crise ou une reprise plus rapide de l'activité après sinistre. Cette action concernera également les sièges d'exploitations agricoles.

Cette action s'appuiera sur le guide méthodologique permettant de faciliter la réalisation d'un PCA, réalisé en 2013 par les services de l'Etat, et sur la concertation menée conjointement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et la Chambre d'agriculture du Finistère.

Cette action dépendra en grande partie du niveau d'engagement de chaque entreprise et ERP.

Territoire concerné

Les communes à risques concernées sont principalement :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay.*

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : articles de presse.

Echéancier prévisionnel

Réalisation des POMS et PCA sur les 6 ans du PAPI, en fonction de l'avancée de la concertation et des demandes des entreprises, des ERP et des exploitations agricoles.

Plan de financement

Action comprise dans l'animation PAPI : conception de chaque POMS et PCA.

Coût : 7 500 € TTC (impression sur papier résistant et format adéquat, diffusion du guide national).

Financeurs :

- ✓ *Conseil départemental du Finistère* : 30 %
- ✓ *Entreprises – ERP* : 10 %
- ✓ *EPAGA* : 60 %

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ TTC)	500	1 500	2 000	2 000	1 000	500

Indicateurs de suivi/réussite

Réalisation fin 2022 des POMS et PCA sur les communes ciblées.

5 POMS.

25 PCA.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-8

Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) – Scolaire et Santé

Objectif

Réduire la vulnérabilité aux inondations des établissements scolaires et de santé.

Description de l'action

Cette action doit permettre aux établissements scolaires et de santé d'être prêts face à une situation de crise liée à la survenue d'une crue majeure. Ils doivent pouvoir assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs, et appliquer les directives des autorités.

Les établissements scolaires ont l'obligation depuis le 30 mai 2002 de mettre en œuvre un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

Il apparaît que l'ensemble des établissements scolaires des secteurs à enjeux sur Châteaulin se trouvent hors zone inondable 1 000 ans. Il est donc peu probable qu'ils soient touchés directement par une inondation, même lors d'une crue exceptionnelle.

Cependant, une crue importante peut provoquer une situation d'exception laissant un certain temps la communauté scolaire seule et isolée face à la catastrophe (plus de téléphone, d'électricité, intervention des secours très différée...). Par conséquent le risque indirect continue, lui, d'exister. C'est pourquoi l'EPAGA prendra contact avec les établissements scolaires et de santé situés les plus proches de la zone inondable (Q 1 000 ans) pour établir leur propre PPMS.

En cas de crue 1 000 ans, le bâtiment de l'école primaire Marie Curie situé quai Charles de Gaulle sur la commune de Châteaulin est inondable. Il ne comprend pas de classe mais il sert d'accès à l'école située plus en hauteur.

Les établissements scolaires ciblés sont :

- ✓ l'école primaire Marie Curie (Châteaulin) ;
- ✓ l'école primaire Pierre Perret (Port-Launay).

Les établissements de santé visés par cette action sont :

- ✓ l'hôpital de jour psychiatrie adultes Banine (Châteaulin) ;
- ✓ le centre départemental d'action sociale (Châteaulin).

Chaque PPMS comprendra les chapitres suivants :

- ✓ identification des risques qui concernent l'établissement ;
- ✓ sélection des zones de mise à l'abri ;
- ✓ préparation des plans ;
- ✓ modalités de déclenchement du PPMS et consignes immédiates ;
- ✓ répartition des missions du personnel ;
- ✓ le matériel et les documents nécessaires ;
- ✓ annuaire de crise ;
- ✓ chronologie des événements et gestion des appels téléphoniques ;
- ✓ affiches d'information pour les parents ;
- ✓ conduites à tenir en première urgence en fonction des besoins spécifiques ;
- ✓ organisation du retour à la normale ;
- ✓ diffusion de l'information sur le PPMS, validation et transmission ;
- ✓ information des élèves et des parents d'élèves ;

✓ proposition de grille d'évaluation de l'exercice.

Pour que les établissements scolaires confrontés à un tel évènement soient préparés à la gestion de crise, le ministère chargé de l'Éducation nationale a publié le 30 mai 2002 un guide relatif à la mise en œuvre de "plans particuliers de mise en sûreté" face à un accident majeur. Ce guide sera utilisé comme base pour établir chaque PPMS.

Cette action dépendra en grande partie du niveau d'engagement de chaque établissement.

Territoire concerné

La principale commune concernée est Châteaulin.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA pour l'accompagnement.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : articles de presse.

Echéancier prévisionnel

Réalisation des PPMS sur les 6 ans du PAPI, en fonction de l'avancée de la concertation et des demandes des établissements.

Plan de financement

Action comprise dans cette mission d'assistance : aide à la réalisation et aide à l'impression de chaque PPMS (hors exercice(s) et parties du PPMS traitant d'un risque que le risque d'inondation par débordements de cours d'eau).

Coût : 4 000 € TTC (impression sur papier résistant et format adéquat).

Financeurs :

- ✓ Conseil départemental du Finistère : 30 %
- ✓ EPAGA : 70 %

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ TTC)	-	1 000	1 000	1 000	1 000	-

Indicateurs de suivi/réussite

Réalisation fin 2022 des PPMS des établissements volontaires.
4 PPMS réalisés.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-9

Ateliers risque inondation - Collèges

Objectif

Améliorer la culture du risque inondation des collégiens sur l'aval du bassin versant.

Description de l'action

Cette action vise à sensibiliser les collégiens au risque inondation. L'objectif général est de développer une culture du risque inondation chez les collégiens qui n'ont pas connu la crue de décembre 2000 et manquent de références à la fois historiques et « scientifiques » pour apprécier le risque.

Le second objectif est de propager des notions de prévention à l'échelle familiale via le dialogue enfants/parents et amener ces derniers à se renseigner sur le PAPI et les actions dédiées à la culture du risque, à la gestion de crise et aux mesures de réduction de la vulnérabilité.

Le programme pédagogique sera défini en amont avec chaque professeur. Il pourra comporter les actions suivantes qui seront élaborées en lien direct avec les enseignants :

- ✓ *visites de terrain pour montrer les zones inondables, les échelles limnimétriques et les traces des crues passées ;*
- ✓ *travail en salle sur les photos aériennes et les cartes anciennes et actuelles ;*
- ✓ *initiation aux notions de base en pluviométrie, géologie et hydraulique pour comprendre le fonctionnement du bassin en phase de crue ;*
- ✓ *explication des différents moyens de prévention et du PAPI ;*
- ✓ *visite d'un site de retenue sèche (en travaux ou opérationnelle) sur les deux dernières années du PAPI.*

Cette action sera assurée par le chargé de mission PAPI (présentation de la problématique locale, du projet PAPI...) et par un intervenant extérieur spécialisé dans la pédagogie et la sensibilisation des scolaires (IFFO-RME par exemple). Cette action sera validée par le correspondant risque désigné au sein de l'académie de Rennes.

Les établissements scolaires concernés sont :

- ✓ *le Collège Jean Moulin (Châteaulin) ;*
- ✓ *le Collège Saint-Louis (Châteaulin) ;*
- ✓ *le Collège d'enseignement technique agricole et horticole de l'Aulne (Châteaulin) ;*
- ✓ *le Collège Louis Hémon (Pleyben) ;*
- ✓ *le Collège Saint-Germain (Pleyben) ;*
- ✓ *le Collège de l'Aulne (Châteauneuf-du-Faou) ;*
- ✓ *le Collège Notre-Dame des Portes (Châteauneuf-du-Faou).*

Cette action sera découpée en plusieurs demi-journées sur les six ans du PAPI :

- ✓ *1 journée d'intervention (salle + terrain) animée par le chargé de mission PAPI et par un prestataire externe, par collège tous les 2 ans en regroupant les classes de 6^{ème} et 5^{ème} de chaque collège ;*
- ✓ *sur les 6 ans du PAPI → 21 interventions sur les 6 ans du PAPI.*

Territoire concerné

L'action sera ciblée sur les 7 collèges des principales communes à risques :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou* ;
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant)* ;
- ✓ *Châteaulin*.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA

Maîtrise d'œuvre : Prestataire externe spécialisé

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : articles de presse, journaux communaux, affichage en mairie, communication sur les sites internet des collèges et de l'EPAGA.

Echéancier prévisionnel

2017 : définition de programme d'intervention en partenariat avec l'inspection académique de Rennes et chaque collège, procédure de marché public pour le choix du prestataire spécialisé.

2018-2022 : réalisation des interventions dans les collèges.

Plan de financement

Action comprise dans l'animation PAPI + prestation externe spécialisée.

Coût : 20 000 € TTC (matériel, supports, visites de sites) dont 10 500 € TTC pour la prestation externe, (500 € TTC par journée d'intervention).

Financeurs :

- ✓ *Etat* : 50 %
- ✓ *Conseil départemental du Finistère* : 30 %
- ✓ *EPAGA* : 20 %

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ TTC)	2 000	4 000	4 000	4 000	4 000	2 000

Indicateurs de suivi/réussite

Nombre d'interventions dans les classes et de visites de terrain réalisées fin 2022.

21 interventions.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-10

Réunions publiques d'informations - article L 215-2 du code de l'Environnement

Objectif

Améliorer la culture et la prévention du risque inondation sur les communes de l'Aulne canalisée, la Douffine et la Rivière du Faou.

Description de l'action

L'information sur les risques majeurs est l'un des moyens à disposition des maires pour l'information de la population d'une commune soumise à un PPRi (article L 125-2 du code de l'environnement).

Avec une périodicité réglementaire de deux ans, cette réunion permet de maintenir la culture du risque et de rappeler aux riverains de l'Aulne que les inondations sont toujours possibles, même dans un contexte de plusieurs années consécutives sans débordement majeur.

La réunion publique communale d'information doit obligatoirement renseigner sur les différents aspects de la gestion du risque :

- ✓ *les caractéristiques du risque inondation sur la commune ;*
- ✓ *les mesures de prévention et de sauvegarde ;*
- ✓ *les dispositions du plan communal de sauvegarde ;*
- ✓ *les modalités d'alerte ;*
- ✓ *l'organisation des secours, les mesures de gestion du risque par la commune ;*
- ✓ *les garanties prévues à l'article L. 125-1 du code des assurances.*

Ces réunions seront tenues régulièrement afin d'entretenir la mémoire du risque et les bon réflexes face aux inondations suivant la fréquence minimale obligatoire (biannuelle). Elles seront également l'occasion de faire part à la population de l'avancée des différentes actions PAPI sur leur commune ou communauté de communes.

Le chargé de mission PAPI apportera son aide à la commune pour la préparation et l'animation de chaque réunion.

Territoire concerné

Les communes à risques concernées sont principalement :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Gouézec ;*
- ✓ *Pleyben ;*
- ✓ *Saint-Goazec ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay ;*
- ✓ *Saint-Coulitz ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h ;*
- ✓ *Le Faou.*

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA, par délégation de maîtrise d'ouvrage de chaque commune.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : articles de presse, affichage en mairie, communication sur le site internet de l'EPAGA.

Echéancier prévisionnel

Réalisation des réunions publiques au cours des 6 ans du PAPI.

Plan de financement

Action comprise dans l'animation PAPI : appui à la commune pour la préparation de chaque réunion.

Coût : 5 000 € HT (6 000 € TTC).

Ce coût correspond à l'édition de supports de communication.

Financeurs :

- ✓ *Communes : 70 %*
- ✓ *Conseil départemental du Finistère : 30 %*

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ HT)	500	1 000	1 000	1 000	1 000	500

Indicateurs de suivi/réussite

Nombre de réunions réalisées, y compris les réunions supplémentaires liées aux éventuelles nouvelles crues débordantes durant les 6 ans du programme.

2 réunions par commune ciblée, soit 18 réunions.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-11

Etude de solutions locales complémentaires

Objectif

Analyser l'intérêt d'aménagements complémentaires aux retenues sèches, du point de vue des gains hydrauliques et économiques.

Disposer d'une base technique pour un éventuel second programme de lutte contre les inondations après achèvement du premier PAPI ou pour un projet plus local de protection contre les inondations.

Description de l'action

Les études BCEOM (1998 – 2006), précédant les études à l'échelle du bassin (2012 et 2015), ont principalement étudié des aménagements procurant des gains parfois intéressants en termes de réduction des hauteurs d'eau mais locaux. Les différents aménagements étudiés apportent donc une réponse partielle aux débordements de l'Aulne sur les principales zones à enjeux situées sur le cours de l'Aulne aval et de l'Aulne maritime.

L'étude sera confiée à un bureau d'étude spécialisé en hydraulique et en aménagements de lutte contre les inondations. Elle devra comporter le nombre de modélisations hydrauliques nécessaires pour cerner les gains hydrauliques apportés par de nouveaux ouvrages, sur un ensemble minimal de 6 scénarios de crues (10, 20, 50, 100 et 1000 ans, crue décembre 2000) correspondant à ceux développés dans les études de faisabilité d'aménagements hydrauliques de 2012 et dans l'Analyse Multi-Critères développée en 2015 pour ce dossier PAPI en 2015.

Ces ouvrages correspondront aux casiers latéraux de l'Aulne canalisée, identifiés dans l'étude de 2012.

Le bureau d'études pourra proposer d'autres solutions et analyser leur intérêt.

L'ensemble des modélisations et des scénarios d'aménagements complémentaires tiendra compte de la présence et des impacts hydrauliques des trois retenues sèches telles que caractérisées dans les études de 2012 et 2015.

Territoire concerné

Bassin versant de l'Aulne.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA.

Maîtrise d'œuvre : Prestataire externe spécialisé.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication :-.

Echéancier prévisionnel

Démarrage de l'étude en juin 2020.
Etude réalisée en juin 2021.

Plan de financement

Coût : 30 000 € TTC.

Financeurs :

- ✓ *Etat : 50%*
- ✓ *Conseil départemental du Finistère : 30 %*
- ✓ *EPAGA : 20 %*

Année	2020	2021
Montant (€ TTC)	5 000	25 000

Indicateurs de suivi/réussite

Etude réalisée en juin 2021.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-12

Etude sur le risque de submersion marine à long terme

Objectif

Mieux connaître le risque de submersion et les enjeux concernés sur la frange littorale du bassin de l'Aulne.

Description de l'action

L'étude de ce risque sera étroitement liée aux hypothèses de hausse du niveau moyen des océans et prendra donc en compte l'influence locale du changement climatique sur les crues, à plus long terme que sur la seule durée du PAPI.

L'étude sera confiée à un bureau d'étude spécialisé en hydraulique et en contexte maritime. Elle sera orientée sur la prévention à long terme. Elle dressera une cartographie des zones potentiellement impactées par les phénomènes maritimes découlant du changement climatique, dont la hausse du niveau marin et son influence sur le niveau de l'Aulne aval lors des crues. Elle s'intéressera également à caractériser le brusque phénomène de vague type « mascaret » du 10 mars 2008.

Elle reposera en partie sur les données altimétriques et bathymétriques du programme LITTO-3D réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Finistère, données disponibles depuis 2015.

Cette étude spécifique inclura une synthèse des effets des modifications du climat d'ici à 50 ans sur les crues historiques telles que celle de décembre 2000, afin de pouvoir apprécier le degré d'influence du climat et de la mer sur le risque inondation sur l'Aulne aval et les communes littorales.

Territoire concerné

Bassin versant de l'Aulne : communes littorales du bassin de l'Aulne, communes de Port-Launay et Châteaulin et communes littorales.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA.

Maîtrise d'œuvre : Prestataire externe spécialisé.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : Réunions publiques pour la restitution des résultats de l'étude.

Echéancier prévisionnel

Démarrage de l'étude en juin 2018.
Etude réalisée en juin 2019.

Plan de financement

Coût : 40 000 € TTC.

Financeurs :

- ✓ *Etat : 50 %*
- ✓ *Conseil départemental du Finistère : 30 %*
- ✓ *EPAGA : 20 %*

Année	2018	2019
Montant (€ TTC)	5 000	35 000

Indicateurs de suivi/réussite

Etude réalisée en juin 2019.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-13

Plaquette d'informations – Retenues sèches

Objectif

Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement d'un ouvrage type retenue sèche. Contribuer à la concertation auprès de la population des communes amont qui accueilleront les ouvrages.

Description de l'action

L'EPAGA réalisera une plaquette dédiée à l'information sur le fonctionnement des trois retenues sèches situées sur les sous-bassins amont.

A destination des mairies et des populations des communes accueillant les ouvrages et de l'ensemble des riverains de l'Aulne concernés par les inondations, elle détaillera les points suivants :

- ✓ *Les raisons du choix de ces ouvrages ;*
- ✓ *Comment ont été choisies les localisations ;*
- ✓ *Conception des ouvrages ;*
- ✓ *Fonctionnement des ouvrages ;*
- ✓ *Incidences amont et aval du fonctionnement en crue ;*
- ✓ *Obligations du maître d'ouvrage ;*
- ✓ *Articulation avec les activités agricoles.*

La plaquette servira également à appuyer la concertation avec les riverains des futures retenues sèches, les exploitants agricoles des secteurs concernés et les associations environnementales.

Elle sera réalisée dans un souci de cohérence avec l'outil audio-visuel consacré à la prévention des crues de l'Aulne qui sera, quant à lui, réalisé en 2016 (hors PAPI).

Territoire concerné

Bassin versant de l'Aulne : communes amont concernées par les retenues et communes du tronçon Châteauneuf-du-Faou - Port-Launay.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : Distribution lors des réunions publiques pendant la phase études des trois retenues sèches.

Echéancier prévisionnel

Calendrier de réalisation, d'impression et de distribution lié à celui de la phase études des actions VI-1 et VI-2.

Distribution envisagée mi- 2018.

Plan de financement

Réalisation en régie EPAGA.

Coût : 2 000 € TTC (impression des documents).

Financeurs :

- ✓ *Etat* : 50 %
- ✓ *Conseil départemental du Finistère* : 30 %
- ✓ *EPAGA* : 20 %

Année	2018
Montant (€ TTC)	2 000

Indicateurs de suivi/réussite

Nombre de plaquettes d'information distribuées fin 2018, lors de la phase des études de projet avant la phase travaux.

2000 plaquettes.

Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations

Fiche action n° II-1

Stations hydrométriques

Objectif

Disposer d'un réseau de surveillance des niveaux d'eau sur l'Ellez, l'Aulne amont et l'Hyères amont, pour la gestion opérationnelle des retenues sèches en période de crue.

Description de l'action

Ces installations renseigneront en temps réel l'EPAGA sur les niveaux d'eau en amont des trois retenues sèches, afin d'anticiper la mise en charge des ouvrages et optimiser ainsi les déplacements des agents d'astreinte pour le suivi des crues et la surveillance des ouvrages.

Cette anticipation se basera également sur les données fournies par les réseaux de mesures existants (SPC-VCB) ainsi que sur l'amélioration programmée de la couverture radar pour les précipitations (CPER à venir).

La mise en ligne des données issues des stations hydrométriques sur le site internet de l'EPAGA permettra à chacun, et à chaque instant, de se renseigner en temps réel sur l'évolution des niveaux d'eau, en complément des informations affichées sur le site Vigiecrues géré par le Service de Prévision des Crues « Vilaine et Côtiers Bretons » (SPC-VCB).

Le positionnement des stations hydrométriques de mesures des niveaux d'eau en lit mineur devra être clairement défini par une étude préliminaire. Le SPC-VCB devra valider cette action, notamment l'implantation des stations et échelles.

L'intégration des stations hydrométriques au réseau de Vigilance du SPC se fera selon l'intérêt de celles-ci pour la prévision. Si cette opération était retenue, la compatibilité des stations mises en place avec le concentrateur du SPC devra faire l'objet d'une réflexion lors de l'acquisition du matériel.

Territoire concerné

Les communes potentiellement concernées sont celles de l'amont du bassin :

- ✓ *Retenue de l'Ellez : Botmeur, La Feuillée, Brennilis ;*
- ✓ *Retenue sur l'Aulne : Berrien, Scrignac, Bolazec, Lohuec, Plourac'h ;*
- ✓ *Retenue sur l'Hyères : Carnoët, Plusquellec, Calanhel, Callac, Saint-Servais, Duault, Locarn Trebrivan.*

Les communes qui accueilleront sur leur territoire les stations seront définies dans l'étude hydrologique préliminaire.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : les mesures des niveaux d'eau seront mises en ligne en temps réel sur le site internet de l'EPAGA.

Echéancier prévisionnel

2019 - 2020 : Mise en œuvre de l'ensemble des stations hydrométriques et, validation technique par le SPC-VCB.

Plan de financement

L'estimation initiale inclut l'étude préalable de positionnement et de définition du matériel nécessaire pour la mise en place des trois stations (une par sous-bassins en amont des trois retenues sèches).

Coût : 68 000 € TTC

- ✓ Etude préalable : 5 000 €
- ✓ Prestation de mise en ligne des données sur le site de l'EPAGA : 3 000 €
- ✓ Stations hydrométriques : 3*20 000 € = 60 000 €

Financeurs :

- ✓ Etat : 50 %
- ✓ EPAGA : 50 %

Année	2018	2019	2020
Montant (€ TTC)	5 000	10 000	53 000

Indicateurs de suivi/réussite

Réalisation de l'étude : mars 2019.

Pose des pluviomètres et stations hydrométriques : septembre 2020.

Mise en ligne des données : novembre 2020.

Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations

Fiche action n° II-2

Renforcement des compétences des collectivités locales pour la prévision du risque d'inondation

Objectif

Améliorer et pérenniser les initiatives locales de prévisions de l'évolution des crues et du niveau de risque attendu, en disposant notamment des informations de prévisions pluviométriques de METEO-FRANCE.

Description de l'action

Fort du constat que les communes aval de l'Aulne anticipent la montée des eaux en se référant à leurs propres repères (échelles, retour d'expérience des évènements précédents, repères locaux), et afin de suivre les préconisations de la mission d'expertise sur les crues de décembre 2013 à février 2014 en Bretagne, l'EPAGA souhaite mettre en place une véritable coopération entre les communes de l'aval du bassin, bénéficiant des prévisions de crues, et le SPC-VCB.

Cette coopération a pour but l'échange d'information et l'actualisation en continu des connaissances sur les crues de l'Aulne. Les données récoltées et analysées pourront le cas échéant et selon leur degré de pertinence et de fiabilité, permettre l'amélioration du modèle utilisé par le SPC-VCB.

Elle prendra forme selon diverses actions qui seront incitées puis encadrées par l'EPAGA en tant que structure référente «risque inondation» sur le bassin :

- ✓ *après chaque évènement majeur (période de retour de l'évènement seuil défini selon les paramètres locaux), une visite de terrain communes/EPAGA sera organisée afin de relever les laisses de crue et les témoignages des riverains ;*
- ✓ *les communes pourront communiquer au SPC-VCB toute information sur les crues jugées intéressantes à des fins d'amélioration de leur prévision (par exemple les localisations des repères locaux permettant à la collectivité de faire ses propres prévisions), via le protocole de collecte en cours de déploiement;*
- ✓ *le SPC-VCB pourra faire appel au responsable technique en charge des informations de chaque collectivité pour des besoins de déplacement sur le terrain à des fins d'amélioration de la prévision.*

Cette coopération reposera en priorité sur le protocole régional de collecte d'informations par reconnaissances de terrain suite à une inondation. L'EPAGA assistera les communes volontaires pour sa mise en œuvre sur leur territoire, depuis le choix des points de relevés jusqu'à l'accompagnement lors des collectes d'informations plus générales sur les évènements survenus à l'aide d'enquêtes auprès des particuliers et des professionnels.

L'accès aux données de prévisions pluviométriques via le service PREDICT de METEO-FRANCE représente également un maillon essentiel dans le processus de gestion de crise pour chaque commune. Ce service, actuellement payant et utilisé par la commune de Châteaulin, permet de disposer d'informations précises et suffisamment anticipées pour permettre à une collectivité de se préparer à la gestion de crise en optimisant l'application des mesures du PCS.

Cependant, le coût de ce service, en moyenne 3 600 € TTC par an et par commune, est important, notamment pour les plus petites communes riveraines de l'Aulne canalisée.

Actuellement les communes, qu'elles disposent de PREDICT ou non, œuvrent globalement séparément les unes des autres lors de la gestion de crise. Une demande officielle sera formulée

auprès de METO-FRANCE pour que l'ensemble des communes de l'Aulne canalisée disposent des informations de prévisions et d'alerte de PREDICT, selon un tarif annuel prenant en compte les économies d'échelle d'une demande groupée. A l'échelle du Finistère, le Conseil départemental pourrait superviser cette demande afin de la mutualiser en y associant les communes soumises au risque inondation sur les bassins.

Cette action vise uniquement à donner aux communes un maximum d'informations suffisamment tôt avant les premiers débordements afin d'optimiser la mise en œuvre de leur PCS et de l'alerte à la population, le SPC-VCB restant le seul référent officiel pour la prévision et l'annonce de crue proprement dites sur ses tronçons.

Territoire concerné

Les communes concernées sont celles couvertes par le tronçon de prévisions du SPC-VCB et situées en aval de la confluence Aulne amont/Hyères:

- ✓ *Spézet ;*
- ✓ *Plonévez-du-Faou ;*
- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Laz ;*
- ✓ *Saint-Goazec ;*
- ✓ *Saint-Thois ;*
- ✓ *Lennon ;*
- ✓ *Gouézec (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Lothey ;*
- ✓ *Saint-Coulitz ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay.*

S'y ajoute la commune de Landeleau, située en rive droite et en face de la commune de Spézet.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA, par délégation de maîtrise d'ouvrage de chaque commune couverte par le SPC-VCB et Landeleau (Conseil départemental du Finistère hors cadre du PAPI Aulne).

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA, élus et services techniques des mairies concernées.

Opérations de communication : Presse, présentations lors des conseils municipaux.

Echéancier prévisionnel

Action développée sur la durée du PAPI : 2017-2022.

Plan de financement

L'animation de cette action est assurée par l'EPAGA et consiste à épauler les communes dans une démarche d'abonnement mutualisé au service de prévisions pluviométriques PREDICT de METEO-FRANCE.

Coût : -

Financeurs :

- ✓ *Communes de l'Aulne canalisée de Landeleau à Port-Launay : 100%*

La clé de répartition des parts de financement sera discutée entre les communes, sur la base de leur population par exemple et/ou de leur surface en zone inondable (base crue 100 ans des PPRI Aulne amont et Aulne aval). Elle sera inscrite dans une convention spécifique.

Indicateurs de suivi/réussite

6 abonnements contractés en 2019 et 7 en 2020.

Les éventuels retours d'expérience permettront alors d'affiner l'action avant la fin du PAPI.

Abonnements des 13 communes contractés avant l'hiver 2020, soit 100 % des communes.

Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations

Fiche action n° II-3

Panneaux d'information et d'alerte

Objectif

Afficher en temps réel le niveau du risque inondation, les prévisions Vigicrues et les préconisations élémentaires du Plan Communal de Sauvegarde de chaque commune.

Sensibiliser les riverains de l'Aulne canalisé au risque inondation.

Description de l'action

En concertation avec chaque commune de l'Aulne comportant une zone urbaine à proximité immédiate du canal, l'animateur PAPI incitera les communes à se doter des moyens d'affichage des alertes et niveaux d'eau en période de crue.

Deux types de panneaux d'information sont envisageables : soit un panneau grand format préexistant dédié aux informations communales et pouvant également faire office de panneau d'information en période de crue, ou un panneau plus simple et dédié uniquement à l'affichage des informations relatives à l'Aulne et aux crues. Ce choix sera discuté directement avec chaque commune, chaque panneau d'information devant être installé à un endroit visible de tous, piétons et automobilistes.

Pour les communes souhaitant se doter d'un panneau d'information dédié à la vie communale, le chargé de mission les incitera à y intégrer un module d'affichage des niveaux d'eaux en période de crue.

Les informations indiquées en temps réel seront relatives :

- ✓ à la hauteur de l'Aulne au droit des stations hydrométriques de la DREAL les plus proches du panneau ;
- ✓ au niveau de vigilance crue en cours et si possible la prévision de hauteur d'eau annoncée par Vigicrues ;
- ✓ aux préconisations du Plan Communal de Sauvegarde pour la situation attendue dans les prochaines heures.

Le niveau de vigilance Vigicrues sera à récupérer par une liaison internet, type flux RSS. A noter que concernant la récupération de la prévision de hauteur d'eau, certaines difficultés pourront être rencontrées (non disponible en flux RSS). Cette action ne sera réalisable qu'en fonction des évolutions de Vigicrues ainsi que de l'évolution technologique des stations (le SPC ne prendra pas en charge les éventuelles modifications qui seraient nécessaire pour rendre compatibles les panneaux avec l'affichage des données Vigicruess).

Pour l'affichage des préconisations du PCS, une programmation interne au logiciel d'affichage du panneau sera à mettre en place et à liasonner avec le niveau d'eau récupéré.

Cette action ne comprend pas l'étude de conception du panneau grand format (graphisme, système informatique et de télécommunication, ...), ainsi que l'acquisition et l'installation de cet aménagement.

Port-Launay a installé un panneau double en octobre 2015. Il reste à procéder à l'affichage des niveaux de l'Aulne à partir de la sonde pressiométrique gérée par le Conseil départemental du Finistère pour les besoins du barrage de Guily-Glaz plus en aval. La connexion électrique sonde/panneau et la programmation du panneau seront prises en compte dans cette action si ces travaux ne sont pas réalisés avant le démarrage du PAPI.

Territoire concerné

Les communes concernées sont celles qui comportent des zones urbaines à proximité du canal :

- ✓ Châteauneuf-du-Faou ;
- ✓ Gouézec (Pont-Coblant) ;
- ✓ Pleyben (Pont-Coblant) ;
- ✓ Saint-Coulitz ;
- ✓ Châteaulin ;
- ✓ Port-Launay.

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrage : EPAGA, par délégation de maîtrise d'ouvrage de chaque commune de l'Aulne canalisée et situées en aval de la confluence Aulne amont/Hyères.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA, élus et services techniques des mairies concernées.

Opérations de communication : Presse, présentations lors des conseils municipaux.

Echéancier prévisionnel

Action développée sur la période 2019-2022.

Cas spécifique de Port-Launay pouvant être traité en 2017-2018.

Plan de financement

Coût : 50 000 € HT (60 000 € TTC).

5 programmations ou panneaux spécifiques à l'affiche des niveaux d'eau et du risque + formations du personnel technique des communes, soit 10 000 € HT par panneau, + connexion du panneau de Port-Launay à la sonde du Conseil départemental.

Financeurs :

- ✓ Etat : 40 %
- ✓ Conseil départemental du Finistère : 10 %
- ✓ Communes : 50 %

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ HT)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	5 000

Indicateurs de suivi/réussite

Un nouveau panneau opérationnel chaque année à partir de 2019.

5 panneaux opérationnels fin 2022 (hors celui de Port-Launay).

Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise

Fiche action n° III-1

Réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde

Objectif

Accompagner les communes dans la réalisation des plans communaux de sauvegardes (PCS) et dans la mise en place des outils nécessaires à la gestion de crise.

Description de l'action

L'EPAGA aidera les communes à élaborer leur PCS, sur la partie traitant du risque inondation :

- ✓ aide à la réalisation des PCS (définition des actions, rédaction) ;
- ✓ aide à la préparation des simulations pour la partie scénario de la crue (tests sur le terrain de l'organisation de l'alerte, de la mise en place des protections, des processus d'évacuation et d'hébergement temporaire de la population) ;
- ✓ aide à la mise à jour des PCS suivant les derniers évènements de crues.

Les PCS existants devront par ailleurs être révisés pour cause de date limite de validité atteinte (5 ans), la plupart étant notifiés depuis 2010.

Cette révision sera l'occasion de les mettre en cohérence avec le nouveau RIC approuvé le 5 octobre 2015 et de tenir compte des retours d'expérience suite aux crues successives de l'hiver 2013-2014. Les actions devront être établies en fonction des niveaux d'eau et non pas en fonction des niveaux de vigilance.

D'autre part, il apparaît comme hautement souhaitable que le SDIS et le SIDPC de la Préfecture soient étroitement associés à la révision ou à la réalisation de chaque PCS, afin de disposer de véritables outils tournés vers l'opérationnel et facilement exploitables par les équipes d'astreinte et de secours. Il comprendra les documents opérationnels tels qu'un tableau de recensement des moyens, un annuaire de crise, un plan détaillé de la commune et les itinéraires de circulation hors d'eau, une description précise du poste communal de commandement (PCC), etc. L'animateur PAPI incitera les communes à se doter de ces outils.

L'équipement du PCC sera également vérifié et complété si besoin. Chaque PCC devra comporter, a minima, du matériel bureautique, un paper-board, du matériel informatique connecté à internet, du matériel de communication (lignes téléphoniques, fax), des moyens de suivi des médias (radio) et de la documentation (PCS, cartes papier, fiches techniques, annuaires, etc.). A l'occasion des exercices réguliers de mise en œuvre des directives du PCS, le niveau d'organisation et d'efficacité du PCC sera examiné afin de le rendre plus efficient : rapidité de mise en place, répartition des rôles, identification des points forts et faibles, pistes d'amélioration.

L'organisation d'un système d'astreinte sera nécessaire afin d'épauler le Maire en tant que Directeur des Opérations de Secours (DOS) et le Commandant des Opérations de Secours (COS), le plus souvent un officier sapeur-pompier. De plus, un organigramme de crise « qui fait quoi et quand ? » devra être élaboré.

Un comité de lecture, rassemblant élus, riverains, services techniques de la collectivité, services de secours, sera constitué afin de s'assurer de la réelle adaptation du PCS à la réalité de terrain.

L'EPAGA apportera son appui aux communes pour l'élaboration de ces nouveaux PCS et pour l'organisation de la concertation : réunions publiques, participation des services de secours (SDIS, SIDPC), fourniture des données hydrauliques en fonction des scénarios de crues, phases de terrain, comité de lecture, organisation des exercices et des PCC.

La réalisation des PCS et leur mise à jour, y compris la mise en place des PCC, est une obligation des communes soumises au risque inondation. Cette action concerne uniquement l'animation et l'aide apportées par l'animateur PAPI à la réalisation de ces PCS et PCC.

Territoire concerné

Communes à risque du bassin versant.

La liste minimale des communes concernées par un PCS traitant le risque d'inondation et leur niveau d'avancement, est la suivante :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou : réalisation (sur la base des documents déjà réalisés) ;*
- ✓ *Gouézec (Pont-Coblant) : réalisation ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) : réalisation ;*
- ✓ *Saint-Coulitz : révision ;*
- ✓ *Châteaulin : révision ;*
- ✓ *Port-Launay : révision ;*
- ✓ *Le Faou : révision ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h : révision.*

Le chargé de mission PAPI aidera également tout autre commune qui en fera la demande et qui n'est pas concernée par les crues par débordements de cours d'eau (ex : PCS de Rosnoën).

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA, par délégation de maîtrise d'ouvrage par chaque commune.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : réunions publiques, comité de lecture.

Echéancier prévisionnel

2017 - 2019 : élaboration et révision des PCS ;

2019 - 2021 : notification de l'ensemble des PCS des communes du bassin couvertes par un PPRI.

Plan de financement

La réalisation des PCS sera faite au sein de la collectivité en s'appuyant sur les services techniques de la mairie, avec l'aide du SDIS et de l'EPAGA.

Coût : 32 000 € HT (38 400 € TTC).

Ce coût comprend l'organisation et le déroulement des exercices, la conception et l'impression des PCS, soit 4 000 € HT par commune.

Ce coût ne comprend pas l'équipement des PCC à la charge de chaque commune.

Financeurs :

- ✓ *Communes : 80 %*
- ✓ *Conseil départemental du Finistère : 20 %*

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ HT)	4 000	4 000	8 000	8 000	4 000	4 000

Indicateurs de suivi/réussite

PCC opérationnels en novembre 2019 : 8.

PCS notifiés en novembre 2020 : 8.

Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise

Fiche action n° III-2

Structuration des réserves communales

Objectif

Constituer un effectif de volontaires pour assurer la gestion de crise au niveau communal.

Description de l'action

Complémentaire des plans communaux de sauvegarde, la réserve communale renforcera la capacité de réponse de la commune face aux crues majeures.

Les missions susceptibles d'être confiées aux volontaires composant la réserve sont :

- ✓ *surveillance des cours d'eau ou des digues ;*
- ✓ *orientation des habitants en cas d'évacuation d'un lieu ;*
- ✓ *débroussaillage ;*
- ✓ *maintien d'un cordon de sécurité interdisant l'accès à un endroit ;*
- ✓ *mis en place d'itinéraires de déviation (lorsque la police municipale n'est pas de service).*

Un matériel de base devra être prévu pour la réserve : vêtements à haute visibilité, gants, moyens d'éclairage, moyens de communication, pelles, etc. Pour préserver le côté opérationnel de la réserve, des réunions devront être assurées régulièrement, selon une fréquence a minima annuelle, idéalement avant le début de la période hivernale (novembre- mars) propice aux crues.

Cette action est en lien étroit avec la réalisation / révision des PCS et des PCC.

L'EPAGA assistera la mairie dans la constitution de l'équipe de la réserve communale.

Cette action concerne donc uniquement l'animation et l'aide apportées par l'animateur PAPI à la mise en place de ces réserves communales.

Territoire concerné

Communes à risque du bassin versant.

La liste minimale des communes concernées par la mise en place d'une réserve communale est celle des PCS :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Gouézec (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Saint-Coulitz ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay ;*
- ✓ *Le Faou ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h.*

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA, par délégation de maîtrise d'ouvrage de chaque commune

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : réunions publiques portant sur le PCS.

Echéancier prévisionnel

2016 - 2019 : élaboration des réserves communales, en lien direct avec la révision des PCS.

Plan de financement

Cette action porte uniquement sur l'animation assurée par le chargé de mission.
Le financement du matériel sera à la charge de chaque commune.

Coût : -.

Financeurs : -

Indicateurs de suivi/réussite

Réserves communales constituées en novembre 2019 (lien direct avec les PCC).

Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise

Fiche action n° III-3

Gestion préventive des déchets post-crue

Objectif

Diminuer la quantité des déchets post-crues et les risques de pollution.

Description de l'action

Les crues sont propices à la dispersion de toutes sortes d'objets et comportent d'importants risques de pollution. Les déchets issus des inondations dépassant souvent les capacités de gestion normale et dictant des urgences de collecte et des choix techniques de traitement qui sortent de l'ordinaire, la prévention est le meilleur moyen de réduire l'impact de ces catastrophes.

De nombreux dispositifs et plans, tels que les PCS, les PPRi, etc., s'ils n'ont pas été développés expressément pour gérer les déchets post-inondation, peuvent néanmoins contribuer, à des degrés différents, à mettre en place une réelle prévention des déchets post-inondations.

L'EPAGA incitera les communes à prendre en compte systématiquement ce risque lors de la révision ou l'élaboration des documents et dispositifs suivants :

- ✓ *PCS : inciter à l'évacuation d'un certain nombre de biens hors d'eau pour éviter d'accroître la quantité des déchets post-crue à gérer ;*
- ✓ *PCA (Plan de Continuité d'Activité) : maintenir en fonctionnement les activités qui sont essentielles à la gestion des déchets produits par les inondations ;*
- ✓ *Réserve communale de sécurité civile : faciliter la mise en œuvre du tri sélectif des déchets post-inondation, rôle de relais des consignes des pouvoirs publics.*

Une incitation spécifique sera faite auprès des particuliers pour ancrer leur cuve à fioul. Cette action fera systématiquement partie du diagnostic établi pour évaluer les mesures de réduction de la vulnérabilité à mettre en œuvre (action V-1). De façon plus globale, les préconisations d'aménagements émises dans les diagnostics habitation, entreprises et ERP porteront aussi sur la limitation des risques de sur-endommagement sur le territoire environnant (pollutions).

Cette action concerne uniquement l'animation et l'aide apportées par l'animateur PAPI à la mise en œuvre de cette gestion des déchets post-crues.

Territoire concerné

Communes du bassin versant. Priorisation sur les communes riveraines des cours d'eau aval et comportant des zones urbanisées et industrialisées:

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Gouézec (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Saint-Coulitz ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay ;*
- ✓ *Le Faou ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h.*

Modalités de mise en œuvre

<p><u>Maître d'ouvrage</u> : EPAGA, par délégation de maîtrise d'ouvrage par chaque commune.</p> <p><u>Modalités de pilotage et de suivi</u> : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.</p> <p><u>Opérations de communication</u> : informations dans les journaux communaux, lien direct avec les actions de l'axe 5.</p>
<p>Echéancier prévisionnel</p> <p>Calendrier de la communication lié au calendrier de réalisation des diagnostics et des travaux de réduction de la vulnérabilité.</p>
<p>Plan de financement</p> <p><u>Coût</u> : -. Cette action porte uniquement sur l'animation assurée par le chargé de mission.</p> <p><u>Financeurs</u> : -.</p>
<p>Indicateurs de suivi/réussite</p> <p>Nombre de communes sensibilisées et ayant pris en compte cette gestion des déchets dans leur PCS et autres documents communaux, à l'horizon 2021 : 8.</p>

Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise

Fiche action n° III-4

Site internet de l'EPAGA – Suivi des crues

Objectif

Informen en temps réel sur la crue en cours, en lien direct avec le site Vigiecrues.
Diffuser au plus grand nombre de riverains et de sinistrés les informations sur la gestion de crise et les éléments nécessaires pour un retour à la normale le plus rapide possible.

Description de l'action

L'EPAGA procédera à la refonte de la partie « prévention des inondations » de son site internet en développant une page spécifiquement dédiée au suivi des crues.

Le riverain s'inquiétant de la progression de la crue pourra y retrouver facilement les informations en temps réel et relatives :

- ✓ *aux hauteurs d'eau en amont des bassins des retenues sèches ;*
- ✓ *aux hauteurs d'eau sur les stations du Service de Prévision des Crues via Vigiecrues (Aulne et affluents, Aulne canalisée) ;*
- ✓ *aux hauteurs et débits atteints lors des crues historiques via Vigiecrues (seuils de références) ;*
- ✓ *aux prévisions en cours issues de Vigiecrues.*

La page servira également de plate-forme de dépôt, dans le but de sauvegarder une partie du retour d'expérience (photos des crues, des niveaux atteints, des dommages, etc.).

Les informations sur les crues qui y seront affichées ne remplaceront pas les dispositifs d'informations institutionnels mais offriront aux riverains un accès complémentaire à l'information pré crue et pendant la crue (les données affichées étant celles de Vigiecrues).

L'aspect pédagogique de cette action renforcera également le rôle du citoyen dans la gestion de crise.

Territoire concerné

Communes du bassin versant.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA.

Maîtrise d'œuvre : prestataire externe spécialisé.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : Site internet de l'EPAGA, informations dans les journaux communaux

Echéancier prévisionnel

2016 - 2017 : élaboration du cahier des charges et consultation des élus et services techniques.
2018 : réalisation de la page spécifique.

Plan de financement

Coût : 5 000 € TTC par un prestataire externe.

Financeurs :

- ✓ EPAGA : 70 %
- ✓ Conseil départemental du Finistère : 30 %

Année	2018
Montant (€ TTC)	5 000

Indicateurs de suivi/réussite

Site internet opérationnel en novembre 2018.

Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° IV-1

Approbation du PPRI Aulne amont

Objectif

Elaborer et approuver le PPRI de l'Aulne amont afin de veiller à la non-aggravation du risque actuel par l'implantation de nouveaux enjeux en zone inondable.

Description de l'action

Le PPRI « Aulne amont » a été prescrit le 18 novembre 2008.
L'action consiste en la réalisation du PPRI. Il porte sur les aléas suivants : inondations par débordement du cours d'eau Aulne et inondations par ruissellement.

Territoire concerné

Les communes concernées par le PPRI « Aulne amont » sont :

- ✓ Châteauneuf-du-Faou ;
- ✓ Gouézec (Pont-Coblant) ;
- ✓ Pleyben (Pont-Coblant) ;
- ✓ Saint-Goazec.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Etat.

Modalités de pilotage et de suivi : Etat.

Opérations de communication : Communication réglementaire du processus d'approbation du PPRI.

Echéancier prévisionnel

2017 : réalisation et approbation du PPRI.

Plan de financement

Coût : 5 000 € TTC (étude terminée en 2015).

Financeurs :

- ✓ Etat : 100 %

Année	2017
Montant (€ TTC)	5 000

Indicateurs de suivi/réussite

Approbation du PPRI de l'Aulne amont fin 2017.

Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° IV-2

Risque inondation et documents d'urbanisme

Objectif

Aide à la prise en compte réglementaire du risque inondation dans les documents d'urbanisme durant les 6 ans du PAPI et au-delà, afin d'éviter l'accroissement de l'exposition au risque de chaque commune.

Description de l'action

Cette action engagera des échanges réguliers entre les services susceptibles de détecter le non-respect des prescriptions du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et s'appuiera sur différents outils.

Le respect du règlement PPRI passe également par la détection des éventuelles infractions, notamment pour les opérations ne nécessitant pas de demande de permis de construire (par exemple une nouvelle pièce à vivre au sein d'un bâtiment en zone inondable, rouge ou orange du PPRI).

En dehors des secteurs encadrés par un PPRI, les Plans Locaux D'Urbanisme (PLU) prennent en compte l'ensemble des informations connues sur les phénomènes d'inondation (atlas des zones inondables, porter à connaissance, ...).

L'appui aux communes par l'EPAGA lors de la réalisation de leur Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), en vue de la révision de leur PLU, est également une des pistes possibles pour une meilleure prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme, tout comme l'utilisation des AZI récemment révisées qui pourront être incluses dans un PLU, devenant alors opposable.

Une attention particulière sera également portée sur la non-augmentation de l'exposition des personnes au risque de submersion marine, dans les secteurs situés en dessous de la cote marégraphique centennale.

Dans tous les cas, l'urbanisation devra :

- ✓ *Garantir la sécurité des personnes et des biens ;*
- ✓ *Garantir la conservation des capacités d'expansion naturelle de crue ;*
- ✓ *Ne pas entraver le libre écoulement des eaux, augmenter la vitesse d'écoulement, ou créer d'effets préjudiciables sur les secteurs voisins ou aval.*

Territoire concerné

L'action sera menée en concertation avec les communes du bassin concernées par un PPRi sur la période 2017-2022 :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Saint-Goazec ;*
- ✓ *Gouézec (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Saint-Coulitz ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay ;*
- ✓ *Le Faou ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h.*

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPAGA, par délégation de chaque commune.

Modalités de pilotage et de suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication :

Echéancier prévisionnel

Veille réglementaire en cours sur la période de 2017-2022.

Plan de financement

Coût : -.

Animation de l'action assurée par le chargé de mission.

Financeurs : -.

Indicateurs de suivi/réussite

Action réalisée suite à chaque nouvelle inondation.

Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n° V-1

Réduction de la vulnérabilité des habitations particulières - Diagnostics

Objectif

Connaitre la vulnérabilité aux inondations des logements riverains de l'Aulne sur les communes à risque.

Description de l'action

Cette action porte sur la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des habitations particulières et collectives par un prestataire extérieur.

Le diagnostic devra comprendre a minima les prestations et informations suivantes :

- ✓ *fiche détaillée de l'enjeu (bâtiment et biens) et de son degré de vulnérabilité selon plusieurs niveaux de crue ;*
- ✓ *levé altimétrique du plancher de l'habitation pour connaitre la hauteur d'eau (et donc la période de retour) pour laquelle l'intérieur de l'habitation est atteint ;*
- ✓ *estimation du coût des dommages potentiels selon plusieurs niveaux d'eau ;*
- ✓ *détail des aménagements et réorganisations préconisés et estimation des coûts ;*
- ✓ *équilibre global dommages/coût du scénario d'aménagement.*

Outre la dimension « réduction de la vulnérabilité des biens », cette action entre également pleinement dans le cadre de la culture du risque. L'EPAGA portera l'animation en informant et en sensibilisant les propriétaires des habitations situées en zone inondable de l'intérêt de réaliser ce type de diagnostic, et de les accompagner véritablement dans leur démarche d'équipement suite aux préconisations du diagnostic. Ces diagnostics seront proposés gracieusement aux propriétaires ou locataires qui souhaiteraient en bénéficier.

Une réunion initiale sera faite avec le maire de chaque commune pour décider de l'organisation du processus : ciblage et priorisation des contacts, accompagnement par le maire ou un élu communal, besoin d'une réunion publique ou non, etc.

Le nombre potentiel d'enjeux habitation est de 691 habitations dans la zone inondable d'une crue 1 000 ans, et encore de 590 pour une crue d'occurrence centennale.

Cependant, afin de promouvoir efficacement ces diagnostics et développer une communication cohérente avec les expériences vécues par nombre de riverains sur la dernière forte crue, le nombre d'enjeu maximal retenu ici sera celui correspondant à la crue de décembre 2000, soit 535 logements sur le tronçon Châteauneuf-du-Faou / Port-Launay.

De plus, puisqu'une centaine de diagnostics ont déjà été réalisés en 2010 pour la pré-étude OPAH, le nombre maximal d'enjeux de type habitation pouvant prétendre à ce diagnostic de vulnérabilité est donc de 435.

L'accent sera également mis sur les communes de Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h et du Faou pour communiquer et inciter les riverains à s'engager dans une démarche de protection de leur habitation. En prenant en compte le nombre d'habitations sur les communes hors zone d'influence de l'Aulne, soit environ 15 habitations à Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h (Douffine) et environ 30 habitations au Faou (rivière du Faou), ce chiffre monte à 480 habitations. Le coût global de cette action est donc basé sur ce chiffre.

Néanmoins, compte-tenu du fait que la réalisation des diagnostics repose en grande partie sur la motivation de chaque propriétaire et en référence aux résultats des autres programme similaires sur

d'autres bassins versant, le nombre de diagnostics réalisés dans les 6 ans du PAPI sera très probablement inférieur à ce chiffre de 480, et ce malgré leur gratuité pour le particulier. L'hypothèse prise est que 50 % des 480 logements bénéficieront de ces diagnostics, soit 240 logements.

Les diagnostics comporteront une analyse réglementaire des solutions préconisées au regard de la loi sur l'eau et du code de l'urbanisme.

Cette animation sera réalisée en lien avec le démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité, prévu dans le cadre de l'action I-3.

Territoire concerné

L'action sera menée sur les communes du bassin concernées par un PPRi (approuvé ou prescrit) :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Saint-Goazec ;*
- ✓ *Gouézec (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Saint-Coulitz ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay ;*
- ✓ *Le Faou ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h.*

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action : EPAGA

Maîtrise d'œuvre : prestataire externe spécialisé

Modalités de pilotage et suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information.

Echéancier prévisionnel

2018-2021 : diagnostics chez les particuliers.

Le calendrier de réalisation des diagnostics sera détaillé dans le cahier des charges de la prestation.

Les communes de Châteaulin et Port-Launay seront ciblées en priorité.

Il est préférable que cette action soit lancée après la réalisation du démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité (action I-3).

Plan de financement

Coût : 120 000 € TTC (enveloppe maximale des 50 % de 480 logements, coût unitaire de 500 € TTC).

Plaquette d'information réalisée en régie EPAGA.

Prestation externe pour la réalisation des diagnostics.

Financement :

- ✓ *Etat* : 50 %
- ✓ *Conseil départemental du Finistère* : 30 %
- ✓ *EPAGA* : 20 %

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ TTC)	5 000	20 000	40 000	40 000	10 000	5 000

Indicateurs de suivi/réussite

Diagnostic des habitations : 50 % des habitations vulnérables à l'horizon décembre 2021, soit 240 diagnostics.

Le porteur de projet ne s'engage pas sur la réalisation de l'ensemble des diagnostics malgré leur gratuité.

Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n° V-2

Réduction de la vulnérabilité des habitations particulières - Travaux

Objectif

Diminuer sur le long terme la vulnérabilité aux inondations des logements riverains de l'Aulne sur les communes à risque.

Description de l'action

Cette action porte sur la réalisation des travaux préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité des habitations particulières et collectives (action V-1).

L'EPAGA accompagnera chaque propriétaire désireux de mettre en place tout ou partie des aménagements préconisés dans le diagnostic préalablement réalisé, ainsi que les communes concernées.

Afin d'être cohérent avec les retours d'expérience des programmes similaires menés sur d'autres bassins versants, et plus particulièrement pour se rapprocher des taux travaux réalisés/diagnostics réalisés, l'enveloppe maximale des travaux portera sur 20 % du nombre de diagnostics potentiellement réalisés, soit au maximum un total de 96 habitations aménagées sur les 480 diagnostics potentiels. A noter que ce taux est dans la fourchette « haute » de l'estimation selon les retours d'expériences existant sur des programmes similaires développés en France.

Cette animation sera réalisée en lien avec le démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité, prévu dans le cadre de l'action I-3.

Territoire concerné

L'action sera menée sur les communes du bassin concernées par un PPRi (approuvé ou prescrit) :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Saint-Goazec ;*
- ✓ *Gouézec (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Saint-Coulitz ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay ;*
- ✓ *Le Faou ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h.*

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action : EPAGA, par délégation de maîtrise d'ouvrage par chaque particulier

Modalités de pilotage et suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information.

Echéancier prévisionnel

2019-2022 : mise en place des aménagements chez les particuliers.

Il est préférable que cette action soit lancée après la réalisation du démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité (action I-3).

Plan de financement

Coût : 240 000 € TTC (enveloppe maximale de 20 % des 480 logements identifiés en zone inondable décembre 2000, pour un montant moyen de travaux de 2 500 € TTC par logement).

Les travaux ne pourront être réalisés que s'ils ont été prescrits dans le cadre d'un diagnostic réalisé par l'action V-1 ou dans le cadre de l'étude OPAH de 2010.

Financement : fin 2022

- ✓ *Etat* : 40 %
- ✓ *Communes* : 30 %
- ✓ *Particuliers (via l'EPAGA en tant que délégataire de maîtrise d'ouvrage)*: 30 %

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ TTC)	25 000	50 000	50 000	65 000	50 000

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés sur 20 % des 480 logements, soit 96 logements fin 2022.

Le porteur de projet ne peut s'engager sur la réalisation des travaux par les propriétaires des habitations malgré un taux d'aide incitatif. Il fera les incitations nécessaires.

Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n° V-3

Réduction de la vulnérabilité des ERP - Diagnostics

Objectif

Connaitre la vulnérabilité aux inondations des établissements recevant du public sur les communes à risque.

Description de l'action

Cette action porte sur la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des établissements recevant du public, y compris les établissements scolaires, par un prestataire spécialisé.

Le diagnostic devra comprendre a minima les prestations et informations suivantes :

- ✓ *fiche détaillée de l'enjeu (bâtiment et biens) et de son degré de vulnérabilité selon plusieurs niveaux de crue ;*
- ✓ *levé altimétrique des planchers du bâtiment pour connaitre la hauteur d'eau (et donc la période de retour) pour laquelle l'intérieur du bâtiment est inondable ;*
- ✓ *estimation du coût des dommages potentiels selon plusieurs niveaux d'eau ;*
- ✓ *détail des aménagements et réorganisations préconisés et estimation des coûts ;*
- ✓ *équilibre global dommages/coût du scénario d'aménagement.*

Outre la dimension « réduction de la vulnérabilité des biens », cette action entre également pleinement dans le cadre de la culture du risque.

L'EPAGA portera l'animation en informant et en sensibilisant les responsables des ERP situés en zone inondable de l'intérêt de réaliser ce type de diagnostic et de les accompagner véritablement dans leur démarche d'équipement suite aux préconisations du diagnostic. Ces diagnostics seront proposés gratuitement.

Le nombre d'enjeux sur le tronçon Châteauneuf-du-Faou / Port-Launay est de 21 pour une enveloppe de crue millénaire. Pour ce premier PAPI, l'enveloppe retenue sera celle de la crue de décembre 2000, soit 13 ERP.

Les établissements qui seront ciblés en priorité sont situés sur Châteaulin :

- ✓ *l'école primaire Marie Curie (Châteaulin) ;*
- ✓ *l'hôpital de jour psychiatrie adultes Banine (Châteaulin) ;*
- ✓ *le centre départemental d'Action Sociale (Châteaulin) ;*
- ✓ *la mairie et ses bâtiments dévolus aux services techniques (Châteaulin).*
- ✓ *la poste (Châteaulin).*

Les diagnostics comporteront une analyse réglementaire des solutions préconisées au regard de la loi sur l'eau et du code de l'urbanisme.

Cette animation sera réalisée en lien avec le démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité, prévu dans le cadre de l'action I-3.

Territoire concerné

L'action sera menée sur les communes du bassin concernées par un PPRI (approuvé ou prescrit) :

- ✓ Châteauneuf-du-Faou ;
- ✓ Saint-Goazec ;
- ✓ Gouézec (Pont-Coblant) ;
- ✓ Pleyben (Pont-Coblant) ;
- ✓ Saint-Coulitz ;
- ✓ Châteaulin ;
- ✓ Port-Launay ;
- ✓ Le Faou ;
- ✓ Pont-de-Buis-lès-Quimerch.

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action : EPAGA.

Modalités de pilotage et suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : -

Echéancier prévisionnel

2018-2021 : réalisation des diagnostics.

Il est préférable que cette action soit lancée après la réalisation du démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité (action I-3).

Plan de financement

Coût : 21 000 € TTC (enveloppe maximale de 13 ERP, soit un coût unitaire de 1 600 € TTC).

Plaquette d'information réalisée en régie.

Financement :

- ✓ Etat : 50 %
- ✓ Conseil départemental du Finistère : 30 %
- ✓ EPAGA : 20 %

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ TTC)	3 000	5 000	5 000	5 000	3 000

Indicateurs de suivi/réussite

Diagnostic des ERP : 100 % des bâtiments vulnérables à l'horizon 2021.

Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n° V-4

Réduction de la vulnérabilité des ERP - Travaux

Objectif

Diminuer sur le long terme la vulnérabilité aux inondations des établissements recevant du public riverains de l'Aulne sur les communes à risque.

Description de l'action

Cette action porte sur la réalisation des travaux préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité des ERP (action V-2).

L'EPAGA accompagnera chaque gestionnaire d'ERP ainsi que les communes intéressées par la mise en œuvre de tout ou partie des aménagements préconisés dans le diagnostic préalablement réalisé. L'hypothèse est prise que le taux maximal d'enjeux qui bénéficieront des mesures est de 70 %, soit 15 enjeux sur les 21 recensés en zone inondable millénale.

Cette animation sera réalisée en lien avec le démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité, prévu dans le cadre de l'action I-3.

Territoire concerné

L'action sera menée sur les communes du bassin concernées par un PPRi (approuvé ou prescrit) :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay ;*
- ✓ *Le Faou ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h.*

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action : EPAGA, par délégation de maîtrise d'ouvrage par chaque commune et gestionnaire d'ERP.

Modalités de pilotage et suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : -

Echéancier prévisionnel

2019-2022 : mise en place des aménagements dans les ERP.

Il est préférable que cette action soit lancée après la réalisation du démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité (action I-3).

Plan de financement

Coût : 150 000 € TTC (enveloppe maximale de 70 % des 21 ERP identifiés en zone inondable 1 000 ans, soit 10 000 € TTC par ERP).

Financement :

- ✓ *Etat : 40 %*
- ✓ *Communes / ERP : 60 %*

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ TTC)	10 000	30 000	30 000	40 000	40 000

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés sur 70 % des 21 bâtiments diagnostiqués fin 2022.

Le porteur de projet ne peut s'engager sur la réalisation des travaux par les propriétaires des habitations malgré un taux d'aide incitatif. Il fera les incitations nécessaires.

Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n° V-5

Réduction de la vulnérabilité des entreprises - Diagnostics

Objectif

Connaitre la vulnérabilité aux inondations des entreprises et commerces riverains de l'Aulne sur les communes à risque.

Description de l'action

Cette action porte sur la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des entreprises situées en zone inondable par un prestataire spécialisé.

L'ensemble des éléments constituant une entreprise et son activité seront diagnostiqués : bâtiments, locaux, stocks, matériels.

Le diagnostic devra comprendre au minimum les prestations et informations suivantes :

- ✓ *fiche détaillée de l'enjeu (bâtiment, stocks et matériels) et de leur degré de vulnérabilité selon plusieurs niveaux de crue ;*
- ✓ *levé altimétrique des planchers du bâtiment pour connaître la hauteur d'eau (et donc la période de retour) pour laquelle l'intérieur du bâtiment est inondable ;*
- ✓ *estimation du coût des dommages potentiels selon plusieurs niveaux d'eau ;*
- ✓ *détail des aménagements, réorganisations préconisées et estimation des coûts ;*
- ✓ *équilibre global dommages/coût du scénario d'aménagement.*

Outre la dimension « réduction de la vulnérabilité des biens », cette action entre également pleinement dans le cadre de la culture du risque. L'EPAGA portera l'animation en informant et en sensibilisant les responsables des entreprises situées en zone inondable de l'intérêt de réaliser ce type de diagnostic, et de les accompagner véritablement dans leur démarche d'équipement suite aux préconisations du diagnostic.

Le nombre d'enjeux de type entreprises sur le tronçon Châteauneuf-du-Faou / Port-Launay est de 125 pour une enveloppe de crue millennale, moins 3 d'entre elles dont le nombre de salariés est supérieur à 20 (pas de subvention Etat). L'hypothèse que 50 % des entreprises s'engageront dans un diagnostic semble réaliste, en accord avec les retours d'expérience de ce type d'action sur d'autres bassins versants. Le nombre retenu est au final de 61 entreprises.

Les diagnostics comporteront une analyse réglementaire des solutions préconisées au regard de la loi sur l'eau et du code de l'urbanisme.

Cette animation sera réalisée en lien avec le démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité, prévu dans le cadre de l'action I-3.

Territoire concerné

L'action sera menée sur les communes du bassin concernées par un PPRi (approuvé ou prescrit) :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Saint-Goazec ;*
- ✓ *Gouézec (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Saint-Coulitz ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay ;*
- ✓ *Le Faou ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h.*

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action : EPAGA.

Modalités de pilotage et suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : -

Echéancier prévisionnel

2018-2021 : réalisation des diagnostics.

Il est préférable que cette action soit lancée après la réalisation du démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité (action I-3).

Plan de financement

Coût : 61 000 € TTC.

Il s'agit de l'enveloppe maximale de 61 entreprises identifiées en zone inondable 1 000 ans, pour coût unitaire de 1 000 € TTC.

Financement :

- ✓ *Etat : 50 %*
- ✓ *Conseil départemental du Finistère : 19 %*
- ✓ *EPAGA : 21 %*
- ✓ *Entreprises : 10 %*

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ TTC)	6 000	10 000	20 000	20 000	5 000

Indicateurs de suivi/réussite

Nombre de diagnostics des entreprises vulnérables réalisés à l'horizon décembre 2021.
40 % de l'enveloppe maximale, soit 50 diagnostics.

Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n° V-6

Réduction de la vulnérabilité des entreprises - Travaux

Objectif

Diminuer sur le long terme la vulnérabilité aux inondations des entreprises et commerces riverains de l'Aulne sur les communes à risque.

Description de l'action

Cette action porte sur la réalisation des travaux préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité des entreprises (action V-5).

L'EPAGA accompagnera chaque gestionnaire d'entreprise ainsi que les communes intéressées par la mise en œuvre de tout ou partie des aménagements préconisés dans le diagnostic préalablement réalisé.

L'hypothèse est prise que le taux maximal d'enjeux qui bénéficieront des mesures est de 40 %, soit 25 enjeux sur les 61 entreprises ayant potentiellement réalisé un diagnostic (125 recensés en zone inondable millénale).

Cette animation sera réalisée en lien avec le démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité, prévu dans le cadre de l'action I-3.

Territoire concerné

L'action sera menée sur les communes du bassin concernées par un PPRi (approuvé ou prescrit) :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay ;*
- ✓ *Le Faou ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h.*

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action : Entreprises.

Modalités de pilotage et suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : -

Echéancier prévisionnel

2019-2022 : mise en place des aménagements dans les entreprises.

Il est préférable que cette action ne soit lancée que lorsque le démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité est opérationnel (action I-3).

Plan de financement

Coût : 122 000 € TTC.

Il s'agit de 40 % de l'enveloppe maximale de 61 entreprises ayant potentiellement réalisé un diagnostic, soit 25 entreprises pour coût unitaire de 5 000 € TTC)

Financement :

- ✓ *Etat* : 20 %
- ✓ *Entreprises* : 80 %

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€ TTC)	5 000	15 000	25 000	27 000	50 000

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés sur 25 entreprises selon les préconisations des diagnostics fin 2022.

Le porteur de projet ne peut s'engager sur la réalisation des travaux par les propriétaires des habitations malgré un taux d'aide incitatif. Il fera les incitations nécessaires.

Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n° V-7

Réduction de la vulnérabilité des réseaux

Objectif

Etudier et proposer des solutions à la problématique des réseaux des collectivités (électricité, eau, gaz, assainissement).

Description de l'action

La connaissance des coûts des dommages aux réseaux sur les communes riveraines de l'Aulne canalisée, tirée de retours d'expérience d'évènements passés, est aujourd'hui partielle.

Les services techniques de Châteaulin ont notamment indiqué ne pas avoir relevé de dégâts et donc de coûts associés sur les réseaux lors des crues de l'hiver 2013-2014, ceux-ci étant majoritairement enterrés.

Si les réseaux n'apparaissent pas comme étant des enjeux prioritaires, les investigations pour l'obtention de données d'implantation des réseaux sur la totalité du secteur d'étude ainsi que des coûts associés à leurs éventuels dommages seront néanmoins approfondies dans ce PAPI.

Une étude complémentaire aux recherches déjà effectuées sera conduite par un prestataire spécialisé afin de dresser un état des lieux exhaustif de la vulnérabilité de l'ensemble des réseaux.

Le prestataire devra fournir un travail de prise de contacts et de concertation poussée avec les communes et les propriétaires de réseaux (distributeurs et/ou autorités concédantes pour le réseau électrique). L'étude devra prendre en compte les effets indirects de la défaillance d'un réseau, endommagé par une inondation, sur les autres réseaux.

Territoire concerné

L'action sera menée sur les communes du bassin concernées par un PPRi (approuvé ou prescrit) :

- ✓ Châteauneuf-du-Faou ;
- ✓ Châteaulin ;
- ✓ Port-Launay ;
- ✓ Le Faou ;
- ✓ Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h.

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action : EPAGA.

Maîtrise d'œuvre : prestataire externe spécialisé.

Modalités de pilotage et suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : -

Echéancier prévisionnel

2019-2020 : étude (1 an).

Plan de financement

Coût : 30 000 € TTC

Financement :

- ✓ *Etat* : 40 %
- ✓ *Propriétaires des réseaux (communes, distributeurs, autorités concédantes)* : 40 %
- ✓ *EPAGA* : 20 %

Année	2019	2020
Montant (€ TTC)	10 000	20 000

Indicateurs de suivi/réussite

Etude réalisée fin 2020.

Axe 6 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n° VI - 1

Retenues sèches – Phase Projet

Objectif

Réduire les impacts des crues en diminuant les hauteurs d'eau dans les zones urbaines lors des crues grâce à des ouvrages de ralentissement dynamique des crues positionnés sur l'Aulne et ses principaux affluents.

Description de l'action

La phase projet contiendra les études et missions complémentaires suivantes portant, pour chacune d'entre elles, sur les 3 ouvrages :

- ✓ *Avant-projet ;*
- ✓ *Projet ;*
- ✓ *Etude agricole et foncière ;*
- ✓ *MC 1 - Sondages géotechniques + mesures topographiques ;*
- ✓ *MC 2 - Etude hydraulique ;*
- ✓ *MC 3 - Etude d'impact environnemental ;*
- ✓ *MC 4 - Etude de danger ;*
- ✓ *MC 5 - Règlement d'eau ;*
- ✓ *MC 6 - Dossiers administratifs ;*
- ✓ *MC 7 – Communication.*

Cette phase déterminera les dimensionnements et les emplacements précis des trois retenues sèches (ouvrage et retenue amont maximale).

Les retenues sèches seront efficaces sur la gamme de crue de période de retour 10 à 50 ans, la crue cible étant la crue vicennale (20 ans). Elles sur-inonderont des terrains déjà inondés naturellement, chaque site ayant déjà un rôle d'expansion naturelle des crues.

Une crue similaire à celle de décembre 2000 (≈65 ans) pourra également être en partie écrêtée, la crue centennale également mais dans une moindre mesure.

Elle s'attachera également à estimer les degrés de concomitance possible entre les différents pics de crues écrêtés séparément par les trois retenues.

Selon les préconisations attendues de l'étude d'impact, d'autres travaux pourront être réalisés sur des secteurs en rapport direct avec l'ouvrage et sa retenue (mesures compensatoires et mesures d'accompagnement).

Des actions relatives au suivi de la qualité de l'eau et de la population de mulettes perlières pendant les chantiers et 1 an après ceux-ci seront également programmées et suivies par l'EPAGA avec l'appui de la Fédération de la Pêche du Finistère et Bretagne Vivante (programme Life).

Les ouvrages et leurs travaux connexes seront soumis à la loi sur l'eau.

Le calendrier estimé est le suivant

- ✓ *lancement du marché relatif à la réalisation des trois retenues sèches (maîtrise d'œuvre étude) : janvier 2017 – mars 2017 ;*
- ✓ *validation de la phase projet (hors enquêtes publiques et autorisations administratives) : mai 2018 ;*
- ✓ *enquêtes publiques et autorisations administratives : échéance : mars 2019.*

Les trois ouvrages étant de conception similaire et influant conjointement sur le niveau des crues sur l'Aulne aval, il apparaît préférable de les inclure tous trois dans un unique marché de Maîtrise d'œuvre projet (Moe Projet) afin de rationaliser les coûts des trois actions.

En résumé, les avantages à une maîtrise d'œuvre unique sont les suivants :

- ✓ économie d'échelle avec un seul Moe sinon coût global des études plus élevé ;
- ✓ cohérence hydraulique et technique entre les 3 ouvrages assurée, plus facilement optimisée ;
- ✓ si 3 Moe différents, cela fera 3 marchés distincts à gérer et coordonner au lieu de un → rallonge des délais, éventuelles rallonges financières pour adapter les ouvrages entre eux ;
- ✓ un seul Moe permettra d'engager moins de prestataires pour certaines des missions complémentaires (topographies, sondages géotechniques) qui pourront être mutualisées sur les 3 ouvrages → économies d'échelle et de temps ;
- ✓ une meilleure coordination entre les trois sites et des gains de temps importants dans les échanges au sein de la chaîne de décisions maître d'ouvrage/maître d'œuvre ;
- ✓ si 3 marchés différents, intervient le risque de ne pas avoir beaucoup de réponses ou même une seule réponse avec une offre qui ne conviendrait peut être pas techniquement et/ou financièrement.

Le marché de Maîtrise d'œuvre comprendra deux tranches :

- ✓ une tranche ferme pour la phase projet (action VI-1) ;
- ✓ une tranche conditionnelle pour la phase travaux (action VI-2).

Territoire concerné

L'action sera menée sur les communes suivantes qui accueilleront les ouvrages et leurs retenues temporaires :

- ✓ Collorec ;
- ✓ Plouyé ;
- ✓ Loqueffret ;
- ✓ Plonévez-du-Faou ;
- ✓ Locmaria-Berrien ;
- ✓ Poullaouen ;
- ✓ Plounévez ;
- ✓ Treffrin ;
- ✓ Carnoët ;
- ✓ Trebrivan.

Principales communes bénéficiaires de l'abaissement des eaux en temps de crues (10- 1 000 ans) :

- ✓ Châteauneuf-du-Faou ;
- ✓ Saint-Goazec ;
- ✓ Gouézec (Pont-Coblant) ;
- ✓ Pleyben (Pont-Coblant) ;
- ✓ Saint-Coulitz ;
- ✓ Châteaulin ;
- ✓ Port-Launay ;
- ✓ Le Faou ;
- ✓ Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h.

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action : EPAGA.

Maîtrise d'œuvre études et travaux : prestataire externe spécialisé

Modalités de pilotage et suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne,

Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI, réunions locales d'informations et réunions publiques spécifiques à chaque site.

Echéancier prévisionnel

Début 2017 – mai 2018 : études de maîtrise d'œuvre, étude d'impact environnemental, étude foncière et agricole

Juin 2018 - mars 2019 : obtention des autorisations administratives

Plan de financement

Coût : 364 315 € TTC

Les missions comprises dans ce coût sont celles indispensables à la constitution du projet :

- ✓ AVP ;
- ✓ PRO ;
- ✓ Missions complémentaires (MC 1 à MC 7) :
- ✓ Etude foncière et agricole.

Ce montant correspond à la tranche ferme du marché de Maîtrise d'œuvre. La tranche conditionnelle ne pourra être enclenchée que dans l'action VI-2.

Financement :

- ✓ Etat : 50 %
- ✓ Conseil départemental du Finistère : 10 à 30 %
- ✓ EPAGA 20 à 40 %

Moe Projet

Année	2017	2018	2019
Montant (€ TTC)	72 865	273 235	18 215

Indicateurs de suivi/réussite

Projet déclaré d'intérêt général.

DIG obtenue au plus tard fin mars 2019.

Axe 6 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n° VI - 2

Retenues sèches – Phase Travaux

Objectif

Réduire les impacts des crues en diminuant les hauteurs d'eau dans les zones urbaines lors des crues grâce à des ouvrages de ralentissement dynamique des crues positionnés sur l'Aulne et ses principaux affluents.

Description de l'action

Cette action correspond à la réalisation des trois retenues sèches et de leurs travaux connexes (mesures compensatoires et d'accompagnement).

Les ouvrages consisteront en :

- ✓ un remblai compacté, positionné perpendiculairement au cours d'eau en fond de vallée ;
- ✓ un ouvrage central (pertuis ouvert ou fermé) destiné à assurer le passage du cours d'eau et la régulation du débit lors des crues ;
- ✓ un évacuateur de crue, constitué d'un seuil déversant implanté sur le remblai.

Les retenues sèches seront implantées sur les secteurs identifiés dès l'étude de faisabilité de 2012 et utilisés dans l'étude AMC de 2015. Les secteurs seront positionnés, en fonction des cours d'eau :

- ✓ Ellez : à proximité du hameau de Kerroc'h, sur la commune de Collorec (rive droite) et sur la commune de Plouyé (rive gauche). La retenue amont, mobilisée lors des crues régulées par l'ouvrage, concernera ces mêmes communes ainsi que les communes de Loqueffret et Plonévez-du-Faou. Cette localisation est aujourd'hui approximative ;
- ✓ Aulne amont : à proximité du hameau de Kerhoret et sur les communes de Locmaria-Berrien (rive droite) et Poullaouen (rive gauche). La retenue amont, mobilisée lors des crues régulées par l'ouvrage, concernera ces mêmes communes ;
- ✓ Hyères amont : à proximité du hameau de Garz Alain, la retenue sèche sera implantée sur la commune de Plounévezel (rive droite) et sur la commune de Treffrin (rive gauche). La retenue amont, mobilisée lors des crues régulées par l'ouvrage, concernera ces mêmes communes ainsi que les communes de Carnoët et Trebrivan.

Ces localisations sont aujourd'hui approximatives et seront précisées lors de la phase projet.

La concertation avec l'ensemble des parties prenantes (élus, Chambre d'agriculture, exploitants agricoles, riverains, représentants des associations environnementales telles que Bretagne Vivante et Eaux et Rivières de Bretagne, les Associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPMA) et la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Finistère (FDPPMA 29)), engagée lors de la phase projet, sera poursuivie pendant la réalisation des trois ouvrages et au-delà, notamment pour identifier et mesurer les éventuels impacts sur le long terme au niveau des pratiques agricoles et sur les milieux.

Des travaux connexes aux ouvrages sont également prévus. Il s'agira de procéder aux travaux sur les cours d'eau permettant d'améliorer la continuité piscicole, tel que par exemple :

- ✓ ruisseau rive gauche retenues Ellez (busage sur ruisseau moulin Kerroc'h) ;
- ✓ abreuvoirs rive droite retenue Ellez (au lieu des accès directs à la rivière).

Les ouvrages et leurs travaux connexes seront soumis à la loi sur l'eau.

Selon les préconisations attendues de l'étude d'impact et de l'étude foncière et agricole, qui seront réalisées lors de la phase projet, d'autres mesures et travaux pourront être réalisés sur les secteurs

en rapport direct avec l'ouvrage et sa retenue, par exemple la remise en état de frayères existantes mais non fonctionnelles ou la création de nouvelles frayères.

Des actions relatives au suivi de la qualité de l'eau et de la population de mulettes perlières pendant les chantiers et 1 an après ceux-ci seront également programmées et suivi par l'EPAGA avec l'appui de la FDPMA du Finistère et Bretagne Vivante (programme Life). Le suivi à court terme (1 ans) sera assuré sur chaque site après les chantiers. Le suivi à moyen/long terme sera quant à lui assuré pour suivre les impacts potentiels des trois retenues sèches.

Le calendrier estimé est le suivant

- ✓ *travaux : avril 2019 (démarrage des sondages géotechniques et éventuelles prospections archéologiques) ;*
- ✓ *réalisation des trois retenues sèches : juin 2019 - novembre 2020.*

Les trois ouvrages étant de conception similaire et influant conjointement sur le niveau des crues sur l'Aulne aval, il apparaît préférable de les inclure tous trois dans un unique marché de Maîtrise d'œuvre (Moe) travaux afin de rationaliser les coûts des trois actions (phasage optimisé des études et des travaux sur les trois sites).

En résumé, les avantages à une maîtrise d'œuvre travaux unique sont les suivants, pour la plupart semblables à ceux listés pour une maîtrise d'œuvre études (projet) unique pour l'action VI-1 :

- ✓ *si 3 Moe différents, cela fera 3 marchés distincts à gérer et coordonner au lieu de un → rallonge des délais, éventuelles rallonges financières pour adapter les ouvrages entre eux ;*
- ✓ *un seul Moe permettra d'engager moins de prestataires pour d'éventuelles prestations complémentaires lors des trois chantiers (topographies, sondages géotechniques) qui pourront être mutualisées sur les 3 ouvrages → économies d'échelle et de temps ;*
- ✓ *une meilleure coordination entre les trois sites et des gains de temps importants dans les échanges au sein de la chaîne de décisions maître d'ouvrage/maître d'œuvre/entreprise(s) ;*
- ✓ *si 3 marchés différents, intervient le risque de ne pas avoir beaucoup de réponse ou même une seule réponse avec une offre qui ne conviendrait peut être pas techniquement et/ou financièrement parlant pour la maîtrise d'œuvre travaux.*

En ce qui concerne les travaux, là encore une entreprise unique devrait permettre une économie d'échelle (temps et coûts) appréciable compte-tenu des montants de travaux affichés. La question des remblais sera également centrale, des économies sur leur coût d'acquisition pouvant être attendues du fait d'une seule commande au lieu de trois commandes distinctes.

Cependant, un unique marché de travaux implique que l'entreprise déploiera les moyens nécessaires pour assurer la conduite de trois chantiers en parallèle afin de respecter le calendrier de cette action.

Cette action reposera sur deux marchés :

- ✓ *la tranche conditionnelle du marché de Maîtrise d'œuvre ;*
- ✓ *le marché de travaux.*

Une fois les ouvrages réalisés, leur propriétaire et gestionnaire, pressenti à ce stade du projet, sera l'EPAGA dans le nouveau cadre GEMAPI faisant évoluer la compétence « prévention des inondations ».

Territoire concerné

L'action sera menée sur les communes suivantes qui accueilleront les ouvrages et leurs retenues temporaires :

- ✓ *Collorec ;*
- ✓ *Plouyé ;*
- ✓ *Loqueffret ;*
- ✓ *Plonévez-du-Faou ;*
- ✓ *Locmaria-Berrien ;*
- ✓ *Poullaouen ;*
- ✓ *Plounévezel ;*
- ✓ *Treffrin ;*
- ✓ *Carnoët ;*
- ✓ *Trebrivan.*

Principales communes bénéficiaires de l'abaissement des eaux en temps de crues (10- 1000 ans) :

- ✓ *Châteauneuf-du-Faou ;*
- ✓ *Saint-Goazec ;*
- ✓ *Gouézec (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Pleyben (Pont-Coblant) ;*
- ✓ *Saint-Coulitz ;*
- ✓ *Châteaulin ;*
- ✓ *Port-Launay ;*
- ✓ *Le Faou ;*
- ✓ *Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h.*

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action : EPAGA.

Maîtrise d'œuvre travaux : prestataire externe spécialisé – tranche conditionnelle (ACT – EXE – DET – VISA – AOR) du marché de Maitrise d'œuvre étude.

Travaux : entreprises spécialisées (génie civil, terrassements, ouvrages hydrauliques).

Modalités de pilotage et suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI, réunions locales d'informations avant et pendant les chantiers.

Echéancier prévisionnel

Mai 2019 : démarrage des travaux (sondages géotechniques de reconnaissances, prospections archéologiques).

Février 2020 – Juin 2021 : travaux.

Novembre 2021 : 3 ouvrages opérationnels (réception préfectorale effectuée).

Plan de financement

Coût : 6 630 685 € TTC.

Ce coût est réparti selon les deux montants suivants :

- ✓ *Moe travaux* : 655 300 € TTC ;
- ✓ *Travaux* : 5 975 385 € TTC.

Les acquisitions foncières nécessaires sont comprises dans les coûts de travaux.

Financement :

- ✓ *Etat* : 50 %
- ✓ *Conseil départemental du Finistère* : 10 à 30 %
- ✓ *EPAGA* : 20 à 40 %

Moe Travaux

Année	2019	2020	2021
Montant (€ TTC)	65 630	262 125	327 545

Travaux

Année	2019	2020	2021
Montant (€ TTC)	298 770	1 192 075	4 484 540

Indicateurs de suivi/réussite

3 ouvrages opérationnels en novembre 2021.

Axe 6 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n° VI - 3

Limitation du ruissellement sur les bassins amont – Breizh Bocage

Objectif

Réduire les impacts des crues par optimisation du fonctionnement des trois retenues sèches en limitant le ruissellement sur les bassins amont.

Description de l'action

Les études hydrologiques et hydrauliques ont montré le rôle majeur des bassins amont dans la génération des crues dommageables. Cette action a pour but de réduire les ruissellements sur quelques bassins amont ciblés selon deux objectifs distincts :

- ✓ *optimiser le fonctionnement des retenues sèches et préserver leurs capacité de stockage en agissant sur l'hydrogramme de remplissage (retardement et étalement) ;*
- ✓ *limiter les débordements des cours d'eau de versant en zone urbaine.*

Les aménagements implantés reposeront essentiellement sur la mise en place de nouveaux linéaires de haies-talus. Ces aménagements seront inclus dans le programme Breizh Bocage, actuellement mené sur le territoire sous plusieurs maîtrises d'ouvrage :

- ✓ *l'EPAGA pour les communes situées au centre et au sud du bassin, en majorité le long de l'Aulne canalisé ;*
- ✓ *le Parc Naturel Régional d'Armorique pour les communes situées à l'ouest et au nord du bassin, depuis la presqu'île de Crozon et le secteur de Châteaulin jusqu'au Monts d'Arrée.*

Compte tenu des localisations des secteurs selon les maîtrises d'ouvrage existantes du programme Breizh Bocage développé sur le bassin, les haies-talus visant à optimiser le fonctionnement des retenues sèches sur l'Ellez et l'Aulne amont seront vraisemblablement portées par le PNRA, avec le suivi assuré par l'EPAGA.

Pour la retenue sur l'Hyères amont, la maîtrise d'ouvrage des haies-talus sera a priori assurée par l'EPAGA.

La réalisation des haies-talus reposera sur la méthodologie employée dans le programme Breizh Bocage et mise en œuvre par ces différents maîtres d'ouvrages : concertation active avec les exploitants agricoles s'inscrivant dans une démarche volontaire et avec les Chambres d'Agriculture du Finistère et des Côtes d'Armor.

Cette concertation devra également aboutir à définir les localisations adéquates de ces haies vis-à-vis de la limitation du ruissellement. Les haies implantées devront obligatoirement l'être sur des sous-bassins amont contributeurs à l'Ellez, l'Aulne amont et l'Hyères amont, et systématiquement implantées en amont de sites prévus pour les trois retenues sèches.

Territoire concerné

La réalisation des différents linéaires de haies-talus concernera les secteurs en amont des trois retenues sèches et potentiellement situés sur les communes suivantes :

- ✓ *Ellez : Brennilis, Loqueffret, Plouyé, Collorec ;*
- ✓ *Aulne amont : Poullaouen, Locmaria-Berrien, Scrignac, Berrien, Le Cloître-Saint-Thégonnec ;*
- ✓ *Hyères amont : Plounévezel, Treffrin, Trébrivan, Carnoët, Locarn, Duault, Plusquellec, Saint-Servais.*

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action en fonction des communes :

- ✓ *PNRA : Brennilis, Loqueffret, Locmaria-Berrien, Scrignac, Berrien, Le Cloître-Saint-Thégonnec*
- ✓ *EPAGA : Plouyé, Collorec, Poullaouen, Plounevezel, Treffrin, Trebrivan, Carnoët, Locarn, Duault, Plusquellec, Saint-Servais.*

Modalités de pilotage et suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne. Comité syndical de l'EPAGA, Comité syndical du PNRA.

Opérations de communication : intégrées à l'animation du programme Breizh-Bocage mené par l'EPAGA et le PNRA.

Echéancier prévisionnel

Mi-2016 – mai 2018 : concertation avec la profession agricole
2019-2020 : réalisation des haies-talus

Ce calendrier prévisionnel sera étroitement lié aux calendriers de réalisation du programme Breizh Bocage piloté par le PNRA et l'EPAGA.

Plan de financement

Coût : - (hors PAPI).

Financement : Programme Breizh Bocage.

Indicateurs de suivi/réussite

Haies-talus réalisées en novembre 2020, soit 1 an avant la fin des travaux prévus pour les trois retenues sèches.

Axe 6 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n° VI - 4

Limitation du ruissellement et zones à enjeux – Breizh Bocage

Objectif

Réduire les impacts des crues en zone urbaine en limitant le ruissellement sur les bassins amont.

Description de l'action

Cette action a pour but de réduire les ruissellements pluviaux sur les communes touchées par des inondations dues aux ruissellements pluviaux.

Les aménagements implantés reposeront sur la mise en place de nouveaux linéaires de haies-talus. Ces aménagements seront inclus dans le programme Breizh Bocage piloté par l'EPAGA sur une partie du territoire de l'Aulne. Ils permettront de limiter le ruissellement en amont des réseaux.

Les communes pouvant bénéficier de cette action seront recensées au fur et à mesure du déroulement du PAPI. Toutefois, les communes suivantes ont déjà fait part de leurs problèmes locaux d'inondation par ruissellement pluvial :

- ✓ Gouézec ;
- ✓ Saint-Hernin.

Les inondations dues aux débordements de réseaux sont exclues de cette action car le dimensionnement des réseaux d'eau pluviale ou des réseaux unitaires relèvent des obligations réglementaires des maîtres d'ouvrage de ces réseaux et ne peuvent être tenues, à ce titre, pour des mesures de prévention des risques d'inondation.

Territoire concerné

L'action sera menée sur les communes du secteur Breizh Bocage piloté par l'EPAGA.

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action : EPAGA.

Modalités de pilotage et suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI, réunions locales d'informations avant et pendant les chantiers.

Echéancier prévisionnel

Fin 2016 – mai 2018 : concertation avec la profession agricole
2019-2020 : réalisation des haies-talus

Plan de financement

Coût : - (hors PAPI).

Financement : Programme Breizh Bocage.

Indicateurs de suivi/réussite

Haies-talus réalisées en novembre 2020.

Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydraulique

Fiche action n° VII - 1

Digues amovibles- Etude

Objectif

Améliorer la protection des communes de Châteaulin et de Port-Launay en complément des abaissements de hauteurs d'eau procurés par les trois retenues sèches amont.

Description de l'action

La commune de Châteaulin a récemment envisagé la mise en place de digues amovibles, selon la technique des digues amovibles par boudins gonflables telle que testée en janvier 2015 sur les communes morbihannaises de Pontivy et Josselin.

Cet équipement est destiné à être mutualisé à l'échelle des départements compte-tenu de son coût élevé au mètre linéaire (environ 1 000 €).

Disposé le long des quais de l'Aulne, à l'aide d'une équipe de la Sécurité civile, cet aménagement permettrait de sécuriser et mettre hors d'eau 3 sites :

- ✓ *Quai Charles de Gaulle (6 commerces / entreprises, 19 habitations) ;*
- ✓ *Quai Robert Alba (3 commerces et 27 habitations) ;*
- ✓ *Quai Carnot (19 commerces et 5 habitations).*

Au total, 28 commerces et 51 habitations seraient ainsi protégés, pour des hauteurs d'eau ne dépassant pas 80 cm, soit une limite d'efficacité similaire à celles des batardeaux amovibles disposés aux entrées des habitations et bâtiments.

Cette action portera sur une étude destinée à cerner définitivement l'intérêt de ce type d'aménagement au regard du contexte topographique des rives de l'Aulne et aux possibilités de déploiement des protections gonflables (temps de transport, accès aux berges).

Au-delà d'une analyse des contraintes de mise en œuvre, l'étude comprendra également une analyse multi-critères devant statuer sur l'intérêt socio-économique du déploiement des digues amovibles.

La pertinence de cette action sera également fonction du niveau estimé des impacts sur la ligne d'eau à Port-Launay, consécutifs au déploiement des digues en amont.

Compte-tenu de leur fonction d'obstacle à l'expansion des crues, ces digues amovibles relèveront de la rubrique 3.2.2.0 de la loi sur l'eau (art. R.214-1 du code de l'environnement).

Territoire concerné

L'étude portera a minima sur les communes de Châteaulin et de Port-Launay.

D'autres communes pourront faire connaître leur intérêt quant à ce type de protection, préalablement au lancement de l'étude.

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action : EPAGA.

Modalités de pilotage et suivi : CLE et Commission Culture et Gestion du Risque du SAGE Aulne, Comité syndical de l'EPAGA.

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI, réunions locales d'informations.

Echéancier prévisionnel

Fin 2018 : étude terminée.

Plan de financement

Coût : 15 000 € TTC.

Financement :

- ✓ *Etat* : 50 %
- ✓ *Conseil départemental du Finistère* : 30 %
- ✓ *EPAGA* : 20 %

Année	2018
Montant (€ TTC)	15 000

Indicateurs de suivi/réussite

Etude terminée fin 2018.